

SERVICES DE L'ÉTAT, CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, SOCIÉTÉS NATIONALES ET SOCIÉTÉS À PARTICIPATION PUBLIQUE ENTRE LA PRÉSIDENTE, LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT ET LES MINISTÈRES

La répartition du Président

PAGES 3-4-5-6-7-8-9

► Nouveau Gouvernement : «L'Apr soutient totalement les choix opérés qui vont dans le sens des exigences du moment et une ouverture en parfaite cohésion avec la dynamique des consensus issus du Dialogue national»

DOCUMENT EXCLUSIF



GUEST ÉDITORIAL

Par El Hadj Amidou KASSÉ

Tenir sur le principe de l'intérêt national

Lorsque la clameur enfle, la lucidité est requise. La clameur, en effet, relève de l'affect. L'émotion la

nourrit, loin du regard froid. Il est question, d'abord, du Sénégal. Et ce pays, à l'épreuve de sa

longue expérience démocratique, surplombe l'orgueil des hommes, les rancœurs et les pétitions de principe. L'ouverture de la majorité, qui détend le climat et rafraîchit notre espace politique, doit plutôt être

saluée. Salué aussi, le geste du leader de Reewmi, M. Idrissa Seck, tout comme celui du Ministre Oumar Sarr et ses amis. Vivement ce même esprit patriotique visiter l'ensemble de la classe politique et de la société

civile. Le Président Macky Sall a toujours défendu que la démocratie n'est pas réductible à la confrontation permanente entre majorités et minorités.

SUITE À LA PAGE 11

LES
ÉCHOS DE
L'ÉCO

Émigrer ne saurait être une fatalité

Par **Malick CISS**

L'émigration clandestine par voie maritime se rappelle à nos tristes souvenirs, ces derniers jours, sous son visage hideux. Des centaines de jeunes Sénégalais reprennent la mer pour aller à l'assaut de la forteresse Europe à l'économie mise à genoux par le coronavirus. Une Europe de plus en plus bunkerisée avec le triomphe des idées de l'extrême droite dans beaucoup de ses pays. L'opinion, encore une fois, s'émeut de voir ces jeunes désespérés, force vive de notre pays, jouer de leur vie à pile ou face (Barça ou Barsakh), l'opposition politique saute sur l'occasion pour pointer du doigt l'État accusé de n'avoir pas offert d'opportunités. Les pouvoirs publics ont beau prendre des initiatives en faveur de la jeunesse (Der, Anpej etc.), le phénomène perdure malgré les corps sans vie de naufragés vomis par l'océan.

Pour expliquer le fléau de l'émigration clandestine, on dépoussière très souvent l'argument du manque d'opportunités, mais le mal est plus profond que cela. L'émigration a été considérée, depuis fort longtemps, sous nos cieux, comme (unique ?) panacée à la pauvreté, la clé du succès qui a placé l'émigré sur un piédestal d'argile. Certes, l'émigration joue un rôle de premier plan dans notre économie au vu de la progression des envois de fonds subitement freinés par la crise sanitaire jusqu'à provoquer un processus inverse (des émigrés survivent maintenant grâce à l'argent envoyé par leurs familles restées au Sénégal). Selon la commission éco-

nomique pour l'Afrique, la Covid-19 devrait faire chuter les transferts des migrants vers l'Afrique de 21% cette année. Évalués à 233 millions de dollars en 2000, ces envois de la diaspora sont passés à 925 millions en 2006, puis à 1,614 milliards en 2013 et à 2,2 milliards en 2017, soit une moyenne de 930 milliards de FCfa par an sur la période 2008-2017, indique un rapport élaboré par l'Ansd et l'Organisation internationale pour la migration (Oim).

Les raisons économiques font de l'émigration une question de survie, un destin à accomplir contre vents et marées. En répondant à l'appel du large par des voies illégales, on assouvit des envies parfois ancrées profondément en nous, consciemment ou inconsciemment. Ce qui rend âpre la lutte contre les odyssées clandestines. D'abord, pour venir à bout de cette situation, il faut se défaire de l'idée selon laquelle notre bonheur se trouve forcément ailleurs. Les politiques publiques en faveur des jeunes auront peu d'emprises sur les cibles tant que ces dernières croiront que le paradis ne peut pas exister sous les tropiques. Il faudrait d'abord démonter l'image que nous avons de l'Europe, vue comme le continent du bonheur, véhiculée et enjolivée depuis la colonisation par les médias, en opposition à une Afrique meurtrie par les guerres, la famine et la pauvreté.

D'autre part, les pesanteurs sociales, notamment la pression familiale, sont telles qu'il est difficile d'entreprendre sous nos cieux. Les bouleversements profonds de notre société ont propulsé

l'avoir en tête de la liste des critères de respectabilité de l'individu, condamnant tout jeune à chercher, à tout prix, à se faire une place au soleil. Ainsi, on force le destin en émigrant, on compense le drame de l'éloignement familial par le réconfort d'améliorer le quotidien de ses proches et la sensation de bravoure (le célèbre « fadj gathié »). Il faut donc éviter à tout prix la mort sociale, quitte à sombrer au fond de l'océan. Et pourtant, les opportunités de s'affirmer existent en Afrique, une immense terre à défricher, région en croissance soutenue, ces dernières années, où on note des efforts dans la liberté d'entreprendre et l'environnement des affaires, même si beaucoup reste à faire.

Mais faudrait-il venir à bout des pesanteurs qui tirent vers le bas. Pour preuve, le Sénégalais s'épanouit pleinement et fructifie vite son business une fois qu'il est à l'extérieur, donc loin de ces pesanteurs sociales. Alors, les prisonniers de l'impôt social ne voient le salut qu'ailleurs. Sans inviter à mettre une croix sur la solidarité, nous devons oser entreprendre chez nous, avoir la mentalité, la patience et la rigueur entrepreneuriale dans nos projets. Manque de fonds pour se lancer dans les affaires ? Les millions de FCfa exigés par les convoyeurs, qui sont souvent la somme de cette solidarité familiale en faveur d'un chômeur et d'années d'épargne dans les petits métiers, ne suffisent-ils pas à financer nos ambitions et à voir grand ? Beaucoup de fortunes ont été bâties avec moins que ça.

Vite
dit !Le billet de **Salla GUËYE**

«An-jeux» politiques !

C'était clair depuis longtemps. 2020 est une année «foirée». Son cortège de malédictions le prouve assez :

Coronavirus, accidents tragiques, mort subite de grandes figures... Mais au Sénégal, c'est inéluctablement une année très épicée, politiquement bien mouvementée. Parce que 2024 est si loin, si proche, nous dira-t-on. Les grands enjeux se dessinent dans un tourbillon de joutes verbales, d'échanges de piques par presse interposée et même d'accusations de complot. Les acteurs du succulent jeu se sont déjà lancés dans une véritable bataille politique.

Idy, désormais patron du Cese, est certainement heureux de s'adjuger ce noble titre de «Président». À l'image d'Abdou Diouf avec Me Wade, «Borom Rewmi» a permis à l'actuel régime de matérialiser son «gouvernement élargi à l'opposition».

Sa décision audacieuse, dont les coulisses ont duré plusieurs mois, est sujette à polémiques. Mais, à ses yeux, les critiques ne font que rendre l'homme plus fort. «Quand tu vois la barbe du voisin brûler, mouille la tienne», se justifie-t-il. Mais comment fera-t-il pour sauver sa barbiche lui qui n'en a point ?

LE
DÉCRYPTAGE
ÉCO

Le rebasing : des statistiques et des interrogations

Par **Abdou DIAW**

En prononçant le discours de clôture du Conseil présidentiel sur la relance de l'économie tenu le 29 septembre dernier à Diamniadio, le Chef de l'Etat, Macky Sall, dans un ton plaisant, mais sérieux dans le fond, s'interrogeait sur « la mise à niveau » de nos systèmes statistiques d'évaluation de notre production agro-sylvo-pastorale. « Notre Pib doit mieux mettre en exergue notre production réelle. Je reste convaincu que toute la richesse du pays n'est pas intégrée dans notre Pib. C'est ma conviction », avait lancé le Chef de l'État, le ton ferme. Il va plus loin en se demandant même comment la contribution des ménages est-elle évaluée ? Cette sortie du Président de la République remet au goût du jour le débat autour des chiffres du taux de croissance du Pib qui, en langage simple, correspond à la richesse créée par les activités de production. Voilà un indicateur (ou agrégat) macroéconomique à polémique qui est capable d'installer tout un pays dans des débats interminables et cristalliser toutes les attentions.

La situation devient surtout plus polluante lorsqu'il existe des écarts entre les chiffres fournis par les services du ministère de l'Économie et certaines ins-

titutions partenaires comme le Fmi ou la Banque mondiale. Comme ce fut le cas en janvier 2016 avec des polémiques nourries sur la valeur du taux de croissance du Sénégal. Bref, l'on peut s'accorder sur la qualité de notre système statistique national et l'expertise de nos ressources humaines. Des acquis qui ont valu à notre pays son adhésion, le 20 novembre 2017, à la norme spéciale de diffusion des données (Sdds) du Fmi, devenant ainsi le quatrième pays d'Afrique subsaharienne à atteindre cet objectif. L'abonnement aux normes souligne le fort engagement du Sénégal en faveur de la transparence, ainsi que l'adoption des meilleures pratiques internationalement acceptées en matière de statistiques. Toutefois, l'on reconnaît que dans un système, il y a toujours des limites et des insuffisances mais qui sont, pour la plupart, logées dans les marges d'omission. Disposer d'un système statistique fiable, parfait et irréprochable, reste le sempiternel challenge pour tout spécialiste des données.

Bien évidemment, il y aura toujours des données laissées en rade dans le processus de calculs de notre production nationale. Cela en raison d'une économie où l'informel règne en roi et d'une rétention d'informations de certains opérateurs

économiques. Néanmoins, il convient de rappeler que sur la question du « rebasing », évoquée par le Chef de l'État lors du conseil sur la relance, l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (Ansd) avait procédé, depuis 2018, à la mise en place d'une nouvelle année de base des comptes nationaux du Sénégal dans le cadre du Projet de rénovation des comptes nationaux (Prcn). La nouvelle année de base 2014, qui remplace celle de 1999, est établie en conformité avec le dernier manuel sur les comptes nationaux adopté par les Nations unies (SCN 2008).

Comme le mentionnait l'Ansd, au-delà des changements d'ordre conceptuel, la nouvelle base (2014) intègre des modifications méthodologiques ainsi que de nouvelles sources de données permettant d'améliorer la couverture du Pib et de mettre à jour les statistiques sur la structure de l'économie. Les différents changements apportés avaient induit une révision de 29,4% du Pib de 2014, même s'il faut s'interroger sur la répercussion de ce chiffre sur le vécu des populations. L'une des raisons de ce changement était liée à l'évolution structurelle de l'activité économique, due à l'apparition de nouvelles activités et de nouveaux produits ou à la disparition d'au-

tres, au changement dans les habitudes de consommation, de production et de commercialisation et à la modification sensible de la qualité des produits. Ce rebasing avait permis d'intégrer les nouvelles sources d'informations dans le calcul du Pib. Il s'agit de l'Enquête « Listening to Senegal » (L2S) qui fournit notamment des données sur la consommation des ménages par produit, pour l'année 2014, de l'Enquête nationale auprès des Unités de production informelle au Sénégal réalisée en 2016, des enquêtes agricoles menées régulièrement par la Direction de l'analyse, de la prévision et des statistiques agricoles (Dapsa) du ministère chargé de l'Agriculture, des enquêtes réalisées dans le cadre de l'élaboration des comptes satellites de la pêche au Sénégal.

La réalité est que beaucoup d'efforts ont été consentis par les services des statistiques pour, au mieux, cartographier toutes les activités économiques susceptibles de contribuer sensiblement à l'amélioration du Pib. La question que l'on devrait se poser est quel est le niveau de rentabilité et de compétitivité de toutes ses branches sur lesquelles repose notre économie ? Leur valeur monétaire a-t-elle réellement une incidence sur le revenu par tête d'habitant ?

DÉCRET N° 2020 - 2100

Portant répartition des services de l'État et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple -Un-But-Une Foi

Décret n° 2020 - 2100

Portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 90 - 07 du 26 juin 1990 relative à l'organisation et au contrôle des entreprises du secteur parapublic et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique ;

Vu la loi d'orientation n° 2009 - 20 du 04 mai 2009 sur les Agences d'exécution ;

Vu le décret n° 2007 - 909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Présidence de la République, modifié ;

Vu le décret n° 2017-314 du 15 février 2017 fixant les règles de création et d'organisation des structures de l'administration centrale des ministères ;

Vu le décret n° 2020 - 2098 du 1er novembre 2020 portant nomination des ministres et secrétaires d'Etat et fixant la composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2020 - 103 du

1er novembre 2020 portant nomination d'un Ministre d'Etat, Directeur de Cabinet du Président de la République ;

Vu le décret n° 2020 - 2104 du 1er novembre 2020 portant nomination d'un Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République ;

Vu le décret n° 2020 - 2105 du 1er novembre 2020 portant nomination d'un Ministre, Secrétaire général du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier. - Les services de l'Etat sont répartis entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères ainsi qu'il suit :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

1° Cabinet du Président de la République et services rattachés :

- Inspection générale d'Etat ;
- Office national de lutte contre la Fraude et la Corruption ;
- Commission d'évaluation et de suivi des Politiques et Programmes publics,
- Comité d'Orientation stratégique du Pétrole et du Gaz ;
- Commission nationale du Dialogue des Territoires .

Pôle diplomatique :

- Conseiller(s) diplomatique(s) ;
- Bureau du représentant personnel du Chef de l'Etat auprès

de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Pôle des affaires protocolaires :

- Service du Protocole présidentiel,
- Grande Chancellerie de l'Ordre national du Lion.

Pôle Communication et Porte - Parolat :

- Bureau d'information gouvernementale ;
- Cellule audiovisuelle ;
- Cellule Digitale.

Pôle Sécurité :

- Délégation générale au Renseignement national ;
- Secrétariat du Conseil national de Sécurité .

Pôle de Coordination des missions régaliennes :

- Secrétariat du Conseil supérieur de la Magistrature ;
- Secrétariat du Conseil supérieur de la Cour des Comptes ;
- Commission nationale de la Gestion des Frontières.

2° Cabinet politique.

3° Cabinet militaire du Président de la République :

- Inspection générale des Forces armées ;
- Etat-Major particulier du Président de la République ;
- Haute Autorité chargée de la coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté Maritime et de la protection de l'environnement marin ;
- Haute Autorité des Aéroports du Sénégal ;

- Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité.
- Gouvernance militaire du Palais ;
- Escadrille présidentielle.

4° Cabinet du Ministre chargé du Suivi du Plan Sénégal Emergent :

- Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent ;
- Fonds de Soutien au Suivi du Plan Sénégal Emergent.

5° Services du Palais :

- Hôtel du Palais ;
- Intendance des Palais nationaux.

6° Secrétariat général de la Présidence de la République et services rattachés :

- Contrôle financier ;
- Bureau Organisation et Méthodes ;
- Direction des Moyens généraux ;
- Direction générale du Chiffre et de la Sécurité des Systèmes d'Information ;
- Service Informatique ;
- Bureau de Suivi et de Coordination ;
- Bureau d'Appui aux Projets Prioritaires ;
- Bureau des Affaires juridiques et institutionnelles ;
- Bureau Interne de Prospective politique et sociale ;
- Bureau d'Analyse et de Synthèse ;
- Bureau d'Appui au Renforcement du Capital humain ;
- Bureau de Suivi de l'Emploi des Jeunes et de la Transition numérique ;
- Bureau de Suivi de la Transition écologique ;
- Bureau des Cultures urbaines ;
- Bureau d'Assistance sociale ;
- Bureau du Courrier général et de la Documentation ;
- Commission de Contrôle des Véhicules administratifs ;
- Commission de contrôle et de Suivi du Patrimoine immobilier de l'Etat à l'étranger ;
- Cellule de passation des Marchés publics ;
- Laboratoire radioélectrique ;
- Cellule Formation, Education et Culture ;
- Conseil des Infrastructures ;
- Comité national chargé de la Gestion de la Situation des Réfugiés, Rapatriés et Personnes déplacées ;

- Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité.
- Gouvernance militaire du Palais ;
- Escadrille présidentielle.

4° Cabinet du Ministre chargé du Suivi du Plan Sénégal Emergent :

- Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent ;
- Fonds de Soutien au Suivi du Plan Sénégal Emergent.

5° Services du Palais :

- Hôtel du Palais ;
- Intendance des Palais nationaux.

6° Secrétariat général de la Présidence de la République et services rattachés :

- Contrôle financier ;
- Bureau Organisation et Méthodes ;
- Direction des Moyens généraux ;
- Direction générale du Chiffre et de la Sécurité des Systèmes d'Information ;
- Service Informatique ;
- Bureau de Suivi et de Coordination ;
- Bureau d'Appui aux Projets Prioritaires ;
- Bureau des Affaires juridiques et institutionnelles ;
- Bureau Interne de Prospective politique et sociale ;
- Bureau d'Analyse et de Synthèse ;
- Bureau d'Appui au Renforcement du Capital humain ;
- Bureau de Suivi de l'Emploi des Jeunes et de la Transition numérique ;
- Bureau de Suivi de la Transition écologique ;
- Bureau des Cultures urbaines ;
- Bureau d'Assistance sociale ;
- Bureau du Courrier général et de la Documentation ;
- Commission de Contrôle des Véhicules administratifs ;
- Commission de contrôle et de Suivi du Patrimoine immobilier de l'Etat à l'étranger ;
- Cellule de passation des Marchés publics ;
- Laboratoire radioélectrique ;
- Cellule Formation, Education et Culture ;
- Conseil des Infrastructures ;
- Comité national chargé de la Gestion de la Situation des Réfugiés, Rapatriés et Personnes déplacées ;

7° Autres administrations :

- Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes ;
- Agence de Gestion du Patrimoine bâti de l'Etat ;
- Agence Nationale pour la Relance des Activités en Casamance ;

- Autorité de Régulation des Marchés publics ;

- Commission de protection des Données Personnelles ;

- Commission nationale de Cryptologie ;

- Observatoire National de l'Investissement ;

- Observatoire national de la Parité ;

- Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les industries extractives ;

- Conseil national de Lutte contre le Sida ;

- Comité de pilotage du Projet Pôle de Développement de la Casamance ;

- Comité sénégalais des Droits de l'Homme ;

- Bureau d'Architecture et de Conservation des Palais nationaux ;

- Délégation générale à la Promotion des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose ;

- Délégation générale à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes ;

- Millenium Challenge Account Sénégal (MCA - Sénégal II) ;

- Ecole nationale de Cybersécurité ;

- Centre International de Conférences Abdou DIOUF ;

- Centre des Expositions de Diamniadio.

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

1° Directions et services :

- Direction de l'Activité Normative ;

- Direction de l'Imprimerie nationale ;

- Direction des Archives du Sénégal ;

- Direction de la Coopération technique ;

- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

2° Services rattachés :

- Bureau de Prospective Economique ;

- Bureau du Chiffre ;

- Service informatique ;

- Service du parc automobile ;

- Service de Gestion du Building administratif ;

- Bureau du Courrier général ;

- Cellule de passation des marchés ;

- Cellule de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes ;

- Cellule de Communication ;

- Cellule de lutte contre la Malnutrition ;

- Conseil national Sécurité Alimentaire ;

- Haut Conseil national de la Sécurité sanitaire mondiale ;

- Commission d'Evaluation des Agences d'Exécution ;

- Comité interministériel de Restructuration des Entreprises publiques et parapubliques ;

- Comité interministériel à la Pré-

Document

vention et à la Sécurité routières;

- Unité de suivi de la performance de l'action publique ;
- Unité de suivi de la rationalisation du portefeuille de l'Etat ;
- Unité de suivi de la réforme de l'administration territoriale et de l'Acte III de la Décentralisation ;
- Unité de mutualisation et d'unification des fichiers de l'Etat ;
- Unité de veille et de rationalisation des charges courantes de l'Etat ;
- Unité de coordination de la gestion des sphères ministérielles de Diamniadio ;
- Unité de suivi de la promotion du numérique ;
- Unité de suivi de la réforme de l'utilisation des véhicules administratifs ;
- Unité de suivi de la réforme foncière.

3° Autres administrations :

- Autorité de Radioprotection et de Sûreté nucléaire ;
- Haute Autorité du WAQF.

MINISTÈRE DES FORCES ARMEES

1° Cabinet civil et services rattachés :

- Inspection interne.

2° Cabinet militaire et Services rattachés :

- Bureau de Liaison et du Courrier ;
- Bureau de Sécurité du Building administratif ;
- Bureau de l'Action sociale des Forces armées ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de passation des Marchés publics.

3° Services propres :

- Etat-Major général des Armées ;
- Haut-Commandement de la Gendarmerie nationale.

4° Directions :

- Direction de la Justice militaire ;
- Direction du Contrôle des Etudes et de la Législation ;
- Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol ;
- Direction des Personnels militaires et de la Mobilisation ;
- Direction des Affaires administratives, de l'Équipement et du Budget ;
- Direction du Patrimoine historique des Armées ;
- Direction du Génie et de l'Infrastructure ;
- Direction du Matériel ;
- Direction des Transmissions ;
- Direction de l'Intendance ;
- Direction de la Santé des Armées ;
- Direction de l'Information et des Relations publiques ;
- Direction de la Protection et de la Sécurité des Armées ;
- Direction de l'Action sociale des Armées.

6° Autres administrations :

- Agence pour la Réinsertion sociale des Militaires ;
- Agence pour le Logement des Forces Armées ;
- Fondation des Invalides et Mutilés militaires.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection générale des Finances ;
- Cellule nationale de Traitement des Informations financières ;
- Projet de Coordination des Réformes budgétaires et financières ;
- Cellule d'Appui à la mise en œuvre du MCA Sénégal II.
- Cellule de Communication.

2° Secrétariat général et Services rattachés :

- Cellule d'Études et de Planification ;
- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Cellule des Affaires juridiques.
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et du suivi-évaluation.

3° Directions générales :

Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor :

- Services propres ;
- Direction du Contrôle interne ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction de l'informatique ;
- Trésorerie générale ;
- Direction de la Comptabilité publique ;
- Direction du Secteur parapublic ;
- Direction de la Dette publique ;
- Direction du Secteur public local ;
- Paierie générale du Trésor ;
- Recette générale du Trésor ;
- Trésorerie-Paierie pour l'Étranger ;
- Agence comptable des grands projets ;
- Trésoreries-Paieries régionales ;

Direction générale des Douanes :

- Services propres ;
- Direction du Contrôle interne ;
- Direction de la Réglementation et de la Coopération internationale ;
- Direction des Opérations douanières ;
- Direction de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise ;
- Direction du Renseignement et des Enquêtes douanières ;
- Direction du Personnel et de la Logistique ;
- Direction des Systèmes informatiques douaniers ;
- Services extérieurs ;

Direction générale des Impôts et des Domaines :

- Services propres ;
- Direction du Contrôle interne ;
- Direction de la Législation, des Etudes et du Contentieux ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction des Domaines ;
- Direction du Cadastre ;
- Direction du Renseignement et des Stratégies de Contrôle fiscal ;

- Direction des Systèmes d'Informations ;
- Direction du Recouvrement ;
- Direction des grandes Entreprises ;
- Direction des moyennes Entreprises ;
- Direction des Services fiscaux.

Direction générale du Budget :

- Services propres ;
- Cellule de Suivi et de Synthèse ;

- Cellule des Etudes et de la Réglementation ;
- Direction du Matériel et du Transit Administratif ;
- Direction du Contrôle interne ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction des Systèmes d'Information ;
- Direction de la Programmation budgétaire ;
- Direction de l'ordonnancement des dépenses publiques ;
- Direction de la Solde ;
- Direction des Pensions ;
- Direction du Contrôle budgétaire ;

Direction générale du Secteur financier et de la compétitivité :

- Services propres ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction de la Monnaie et du Crédit ;
- Direction des Assurances ;
- Direction centrale des Marchés publics ;
- Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés ;
- Direction du Traitement automatique de l'Information ;
- Agence judiciaire de l'Etat ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement ;
- Direction des Ressources humaines.

5° Autres administrations :

- Fonds spécial de Soutien au Secteur de l'Énergie ;
- Observatoire de la Qualité des Services financiers.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection générale de l'Administration de la Justice ;
- Commission nationale pour l'harmonisation en Afrique du Droit des Affaires ;
- Conseil consultatif national des droits de l'Homme et du droit international humanitaire ;
- Cellule nationale de lutte contre la traite des personnes ;
- Service de Communication.

2° Cabinet du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Justice, chargé des Droits humains et de la Bonne Gouvernance :

3° Secrétariat général et Services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Etudes statistiques, de la Planification et du Suivi-Evaluation ;
- Cellule Genre et de l'Équité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule d'Exécution administrative et financière du Programme sectoriel Justice ;
- Cellule des Affaires juridique ;
- Centre national des Archives judiciaires ;
- Service des Archives et de la Documentation administrative ;
- Bureau du Courrier commun.

4° Directions :

- Direction des Affaires civiles et du Sceau ;
- Direction des Affaires criminelles et des Grâces ;
- Direction des Services judiciaires ;

- Direction de l'Éducation surveillée et de la Protection sociale ;
- Direction de l'Administration pénitentiaire ;
- Direction de la Justice de Proximité et de la Promotion de l'Accès au Droit ;
- Direction des Constructions des Palais de Justice et autres Edifices ;
- Direction des Droits humains ;
- Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance ;
- Direction du Suivi et de l'Évaluation des Politiques de Bonne Gouvernance ;
- Direction de la Dématérialisation et de l'Automatisation des Services judiciaires ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

5° Autres administrations :

- Observatoire national des Lieux de Privation de Liberté.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

1° Cabinet et services rattachés :

- Cellule des Etudes, de l'Analyse et de la Prospective ;
- Service de l'Information, de la Communication et des Relations publiques ;
- Bureau des Pèlerinages ;
- Haut Conseil des Sénégalais de l'Extérieur ;
- Bureau d'Accueil, d'Orientation et de Suivi des Emigrés ;
- Bureau des passeports spéciaux.

2° Cabinet du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, chargé des Sénégalais de l'Extérieur :

3° Secrétariat général et services rattachés :

- Inspection des Services ;
- Service du Courrier général et de la Valise diplomatique ;
- Service du Chiffre ;
- Cellule de la Planification, du Suivi-évaluation et des Statistiques ;
- Cellule de passation des marchés publics.
- Cellule genre et de l'Équité ;
- Cellule de l'informatique.

4° Directions :

- Direction Afrique et Union Africaine ;
- Direction Asie - Pacifique et Moyen Orient ;
- Direction Europe - Amérique et Océanie ;
- Direction des Partenariats et de la Promotion économique et culturelle ;
- Direction des Organisations Internationales et de la Mondialisation ;
- Direction de l'Intégration économique régionale et du Nepad ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement ;
- Direction du Protocole, des conférences internationales et de la Traduction ;
- Direction des Affaires juridiques et consulaires ;
- Direction de la Francophonie.

Direction générale d'Appui aux Sénégalais de l'Extérieur :

- Direction de l'Assistance et de la Promotion des Sénégalais de l'Extérieur ;
- Direction de l'Appui à l'Investissement et aux Projets.

5° Autres administrations :

- Délégation générale au Pèlerinage aux Lieux Saints de l'Islam ;
- Centre national d'Action antimines ;
- Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur ;
- Bureau de Coordination du Comité Permanent de l'OCI pour l'information et les Affaires Culturelles.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection des Services de Sécurité ;
- Inspection de l'Administration centrale et territoriale ;
- Brigade nationale des Sapeurs - Pompiers ;
- Comité interministériel de Lutte contre la Drogue ;
- Cadre d'Intervention et de Coordination interministériel des opérations de Lutte anti terroriste ;
- Cellule de Lutte anti - terroriste ;
- Cellule de Communication ;
- Service des Télécommunications ;
- Bureau de la vidéosurveillance.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de passation des marchés publics ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et du suivi-évaluation ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Cellule de l'informatique ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Service des Archives communes et de la documentation ;
- Cellule des Affaires juridiques.

3° Directions :

Direction générale de la Police nationale :

- Direction de la Sécurité publique ;
- Direction de la Police judiciaire ;
- Direction de la Surveillance du Territoire ;
- Direction de la Police des Etrangers et des Titres de Voyage ;
- Direction de la Police de l'Air et des Frontières ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction du Budget et des Matériels ;
- Direction de la Formation ;
- Direction du Groupement mobile d'Intervention ;
- Direction de l'Office central de Répression du Trafic illicite des Stupéfiants ;

Direction générale des Elections :

- Direction des Opérations électorales ;
- Direction de la Formation et de la Communication ;
- Direction des Ressources humaines et des Finances.

Direction générale de l'Administration territoriale :

- Direction de l'Action territoriale ;
- Direction des Libertés publiques et de la Législation ;
- Direction du Partenariat avec les Organisations Non gouvernementales ;
- Direction des Ressources humaines et du matériel ;

Direction de l'Automatisation des Fichiers ;
Direction de la Protection civile ;
Direction des Constructions ;
Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autre administration :

- Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité.

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU DESENCLAVEMENT

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Bureau de Communication et de Documentation.

2° Cabinet du Secrétaire d'Etat, auprès du Ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement, chargé du Réseau ferroviaire.

3° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de passation des marchés ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et du suivi-évaluation ;
- Bureau de Supervision du Contrôle technique des Véhicules automobiles ;
- Bureau des Corridors ;
- Cellule de l'informatique ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Bureau du Courrier commun.

4° Directions :

- Direction des Stratégies de Désenclavement ;
- Direction des Routes ;
- Direction des Transports routiers ;
- Direction des Chemins de fer ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

5° Autres administrations :

- Centre de Formation et de Perfectionnement des Travaux Publics ;
- Centre de Formation et de Perfectionnement aux Métiers du Rail ;
- Agence des Travaux et de Gestion des Routes ;
- Agence nationale des Chemins de Fer.

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule d'Intelligence Economique ;
- Cellule attractivité et compétitivité ;
- Cellule de Communication.

2° Secrétariat général et Services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'informatique ;
- Cellule d'évaluation et de la performance ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Bureau des archives et de la Documentation ;

- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale de la Planification et des Politiques économiques ;
- Services propres ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction de la Planification ;
- Direction du Développement du Capital humain ;
- Direction de la Prévision et des Etudes économiques ;
- Unité de Coordination et de Suivi de la Politique économique ;
- Cellule de Suivi de l'Intégration ;
- Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement.

Direction générale de la Coopération, des Financements extérieurs et du Développement du Secteur privé ;

- Services propres ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction de la Coopération économique et financière ;
- Direction des Financements et des Partenariats Public-Privé ;
- Direction de l'Évaluation des Performances des projets et programmes ;
- Direction du Développement du Secteur privé ;
Direction de l'Administration générale et de l'Équipement ;
Direction des Ressources humaines.

4° Autres administrations :

- Agence nationale de la Statistique et de la Démographie ;
- Comité paritaire public-privé des Zones Economiques Spéciales ;
- Comité national d'Appui aux Partenariats - Public- Privé ;
- Fonds de Garantie des Investissements prioritaires.

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Service des relations publiques et de la Documentation.

2° Secrétariat Général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule d'Appui et d'Assistance à la Fonction publique locale ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et du suivi-évaluation ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions et services :

Direction générale de la Fonction publique ;
- Direction des Etudes, de la Législation et du Contentieux ;
- Direction de la Gestion prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences ;
- Direction de la Gestion des Carrières.
Direction du Renouveau du Service public ;
Direction des Systèmes d'Informations ;
Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Centre médico-social de la Fonction publique ;
- Centre national de Formation et d'Action (Cnfa).

MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Service national d'Hygiène ;
- Cellule de la Communication ;
- Service national de l'Éducation et de l'Information sanitaire et sociale ;
- Cellule d'Appui et de Suivi du Plan national de Développement sanitaire.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;
- Cellule de la carte sanitaire et sociale, de la santé digitale et de l'observation de la santé ;
- Cellule de l'Informatique.

3° Directions :

Direction générale de la Santé publique ;
- Direction de la Lutte contre la Maladie ;
- Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant ;
- Direction de la Pharmacie et du Médicament ;
- Direction de la Prévention ;
- Direction des Laboratoires ;
Direction générale des Établissements de Santé ;

sements de Santé ;

- Direction des Établissements publics de santé ;
- Direction des établissements privés de santé ;
- Direction de la qualité, de la sécurité et de l'Hygiène hospitalières ;
Direction générale de l'Action sociale ;
- Direction de l'Action médico-sociale ;
- Direction de la Promotion et de la Protection des groupes vulnérables ;
- Direction de la Promotion et de la Protection des Personnes handicapées ;
Direction des Infrastructures, des Équipements et de la Maintenance ;
Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques ;
Direction des Ressources humaines ;
Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Centre national de Formation des Techniciens en Maintenance hospitalière ;
- Ecole nationale de Développement sanitaire et social ;
- Ecole nationale des Travailleurs sociaux spécialisés ;
- Fonds d'Action sociale.

MINISTÈRE DE LA FEMME DE LA FAMILLE DU GENRE ET DE LA PROTECTION DES ENFANTS

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;

- Service des Actions sociales ;
- Bureau de la Communication et de la Documentation.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'informatique ;
- Cellule des études, de la planification et suivi évaluation ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Bureau des archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction de la Famille et de la Protection des groupes vulnérables ;
- Direction des Organisations féminines et de l'Entrepreneuriat féminin ;
- Direction de l'Équité et de l'Égalité du Genre ;
- Direction de l'Évaluation des Projets ;
- Direction de la Promotion des droits et de la Protection des Enfants ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Centre national d'Assistance et de Formation pour les Femmes ;
- Fonds national de l'Entrepreneuriat féminin ;
- Fonds national de Crédit pour les Femmes ;
- Office national des Pupilles de la Nation ;
- Centre d'Accueil, d'Information et d'Orientation pour les Enfants

République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Projet d'appui à la politique d'aires marines protégées du Sénégal à travers la conservation et la mise en valeur durable des mangroves de la Casamance et du Sine-Saloum

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Numéro du marché : C_Projet amp_199

Dénomination du marché : Appel à manifestation d'intérêt pour « la sélection d'institutions de recherche pour appuyer le développement d'une expertise nationale de suivi scientifique des écosystèmes des AMP » :

- Lot 1 : Zone du Delta du Saloum

- Lot 2 : Zone de la Casamance

Date de publication : « LE SOLEIL » N° 14881 du lundi 06 janvier 2020

Nombre d'offres reçues et identité des candidats : Trois (03) ont répondu aux deux (02) lots

• Lot 1 : GROUPEMENT IUPA-ISE-LOSEC-LAFE-LGE, CRODT, IFAN

• Lot 2 : GROUPEMENT IUPA-ISE-LOSEC-LAFE-LGE, CRODT

Nom et adresse des attributaires provisoires et montants des offres retenues :

• Lot 1 : CRODT Route du Front de Terre, Hann, Dakar, pour un montant HT/HD de trente deux millions sept cent quatre-vingt dix-sept mille huit cent cinquante (32 797 850) francs CFA ;

• Lot 2 : CRODT, Route du Front de Terre, Hann, Dakar, pour un montant HT/HD de trente deux millions sept cent quatre-vingt dix-sept mille huit cent cinquante (32 797 850) francs CFA.

La publication du présent avis est effectuée en application de l'article 84, alinéa 3 du Code des Marchés Publics. Elle ouvre les délais de recours gracieux auprès de l'Autorité contractante en vertu de l'article 89 dudit Code, puis d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends en matière de passation des marchés, placé auprès de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, en vertu de l'article 90 dudit Code.

LE COORDONNATEUR DU PROJET

Document

en situation difficile ;
- Agence nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-petits ;
- Cellule d'appui à la Protection de l'Enfance.

MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection Interne ;
- Service de Presse et de Documentation.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule des études, de la planification et suivi - évaluation ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Bureau des archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction du Contrôle et de la Surveillance des Opérations minières ;
- Direction des Mines et de la Géologie ;
- Direction de la Prospection et de la Promotion minière ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉQUIPEMENT RURAL

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Bureau de la Formation professionnelle agricole ;
- Bureau des Relations avec les Organisations paysannes ;
- Bureau de la Législation agricole.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'informatique ;
- Cellule des études, de la planification et suivi - évaluation ;
- Cellule Genre et de l'Équité ;
- Bureau des archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction de l'Agriculture ;
- Direction de la Protection des Végétaux ;
- Direction de l'Horticulture ;
- Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles ;
- Direction de la Modernisation de l'Équipement rural ;
- Direction du Financement et du Partenariat avec les Organisations ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement ;
- Direction des Bassins de Rétention et des Lacs artificiels.

4° Autres administrations :

- Centre de Formation Professionnelle horticole ;
- Centre d'Initiation horticole ;
- Centre de Perfectionnement agricole ;
- Centre de Perfectionnement des

maraîchers ;
- Centre de Formation des Techniciens en Agriculture et Génie rural ;
- Centre national de Formation en Cultures irriguées ;
- Agence nationale d'Insertion et de Développement agricole.

MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Bureau de la Communication.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule de Planification, de Coordination et de Suivi des Programmes ;
- Cellule nationale de Suivi de l'Organisation pour la mise en Valeur du Fleuve Sénégal et de l'Organisation pour la mise en Valeur du Fleuve Gambie ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Cellule Informatique ;
- Bureau du Courrier, des Archives et de la Documentation.

3° Directions :

- Direction de l'Hydraulique ;
- Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau ;
- Direction de l'Assainissement ;
- Direction de la Prévention et de la Gestion des Inondations ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autre administration :

- Secrétariat Exécutif du 9ème Forum Mondial de l'Eau.

MINISTÈRE DU TOURISME ET DES TRANSPORTS AÉRIENS

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Secrétariat du Comité de Gestion du Fonds de Promotion touristique ;
- Cellule de la Promotion et des Aménagements touristiques ;
- Service des Relations publiques et de la Documentation.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'informatique ;
- Cellule des études, de la planification et suivi - évaluation ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Bureau des archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction des Infrastructures aéroportuaires ;
- Direction des Transports aériens ;
- Direction des Investissements et des Aménagements touristiques ;
- Direction de la Promotion touristique ;
- Direction de la Réglementation touristique ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Agence des Aéroports du Sénégal ;
- Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie ;
- Ecole nationale de Formation hôtelière et touristique ;
- Agence Sénégalaise de Promotion Touristique.

MINISTÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Inspection de l'Administration locale ;
- Cellule de communication et des Relations publiques ;
- Comité national de Pilotage du Programme national de Développement local ;
- Service de la Formation.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule des études, de la planification et suivi - évaluation ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Bureau des archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction des Collectivités territoriales ;
- Direction de l'Etat civil ;
- Direction de la promotion du Développement territorial ;
- Direction de l'Aménagement du Territoire ;
- Direction de la Coopération décentralisée ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Agence nationale de l'Aménagement du Territoire ;
- Agence de Développement municipal ;
- Agence de Développement local.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection générale de l'Éducation nationale ;
- Inspection interne ;
- Inspections d'Académie ;
- Inspection des Daaras modernes ;
- Centre national d'Orientation scolaire et professionnelle ;
- Centre national de Documentation scientifique et technique ;
- Unité de Coordination des Projets d'Éducation ;
- Division des Affaires juridiques, des Liaisons et de la Documentation ;
- Division de l'Enseignement privé ;
- Division de l'Enseignement arabe ;
- Division des Sports et des Activités de jeunesse ;
- Division du Contrôle médical scolaire ;
- Division de la Promotion des Technologies de l'Information et

de la Communication ;
- Division de la Radio - Télévision scolaire.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Bureau de la Communication et de la Documentation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction de l'Enseignement préscolaire ;
- Direction de l'Enseignement élémentaire ;
- Direction de l'Enseignement moyen secondaire général ;
- Direction de l'Alphabétisation et des Langues nationales ;
- Direction des Examens et Concours ;
- Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation ;
- Direction des Constructions scolaires ;
- Direction des Équipements scolaires ;
- Direction de la Formation et de la Communication ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Institut national d'Étude et d'Action pour le Développement de l'Éducation ;
- Secrétariat général permanent de la Commission nationale pour l'Unesco ;
- Centre régional de Formation des Personnels de l'Éducation ;
- Institut national d'Éducation et de Formation des jeunes Aveugles.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Centre national de Documentation scientifique et technique ;
- Office du Baccalauréat ;
- Cellule de Communication ;
- Centre des Réseaux et des Systèmes d'information.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule des études, de la planification et suivi - évaluation ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Bureau des archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale de l'Enseignement supérieur ;
- Direction de l'Enseignement supérieur public ;
- Direction de l'Enseignement supérieur privé ;
- Direction du Financement des Établissements d'Enseignement supérieur ;

- Direction des Études des Politiques et de la Coopération ;
- Direction des Affaires académiques et juridiques ;

Direction générale de la Recherche et de l'innovation ;
- Direction des Stratégies et de la Planification de la Recherche ;

- Direction de l'Innovation, de la Valorisation, de la Propriété intellectuelle et du transfert technologique ;

- Direction du Financement de la Recherche scientifique et du Développement technologique ;

- Direction de la Promotion de la Culture scientifique.

Direction de la Maintenance des Constructions et des Équipements de l'Enseignement supérieur ;

Direction des Bourses ;
Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Ecole Supérieure d'Économie appliquée ;
- Agence nationale de la Recherche scientifique appliquée ;
- Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur.

MINISTÈRE DU PÉTROLE ET DES ÉNERGIES

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Bureau de presse et de communication ;
- Secrétariat permanent du Conseil national de l'Énergie ;
- Unité d'Exécution et de Gestion du Pétrole et du Gaz.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Études, de la Planification et du suivi-évaluation ;
- Bureau du Courrier et des Archives ;
- Cellule informatique et des Technologies de l'Information ;
- Cellule Genre et de l'Équité ;
- Cellule des Affaires juridiques.

3° Directions :

- Direction de l'Électricité ;
- Direction des Hydrocarbures ;
- Direction de la Stratégie et de la Réglementation ;
- Direction du Développement des Énergies renouvelables ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Agence nationale de l'Électrification rurale ;
- Commission de Régulation du Secteur de l'Électricité ;
- Comité national des Hydrocarbures ;
- Agence pour l'Économie et la Maîtrise de l'Énergie ;
- Agence nationale pour les Énergies renouvelables.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, DE L'ÉQUITÉ SOCIALE ET TERRITORIALE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Service de Communication et

des Relations publiques ;
- Fonds de Solidarité nationale.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Bureau du Courrier, des Archives et de la Documentation ;
- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule d'Etudes et de la Planification ;
- Cellule juridique ;
- Cellule Genre et de l'Equité ;
- Cellule Informatique.

3° Directions :

Direction Générale du Développement Communautaire et de l'Equité ;
- Direction du Développement communautaire ;
- Direction de la Promotion de l'Equité sociale ;
- Direction de la Promotion de l'Equité territoriale ;
- Directions régionales.

4° Autres administrations :

- Programme d'Urgence de Développement communautaire ;
- Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers ;
- Programme de Modernisation des Villes ;
- Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale ;
- Commissariat à la Sécurité alimentaire ;
- Agence nationale de la Couverture Maladie Universelle.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DES PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES

1° Cabinet et services rattachés:

- Inspection Interne ;
- Service de Presse et de Documentation.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule d'Etudes, de Planification et d'Evaluation des Programmes et Projets ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction des Stratégies de Développement industriel ;
- Direction du Redéploiement industriel ;
- Direction des Petites et Moyennes Industries ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipelement.

4° Autres administrations :

- Agence d'Aménagement et de Promotion des sites industriels ;
- Agence sénégalaise pour la Propriété intellectuelle et l'Innovation technologique ;
- Association sénégalaise de Normalisation.

MINISTERE DES PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME

1° Cabinet et services rattachés:

- Inspection interne ;
- Cellule de Communication

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule d'Etudes, Planification et du suivi-évaluation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de Redéploiement industriel ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule des Archives et de la Documentation ;
- Service du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction des Pêches maritimes ;
- Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches ;
- Direction des Industries de Transformation de la Pêche ;
- Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds marins ;
- Direction de la Pêche continentale ;
- Direction des Infrastructures portuaires ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipelement.

4° Autres administrations :

- Ecole nationale de Formation maritime ;
- Centre national de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture ;
- Centre de Perfectionnement, d'Expérimentation et de Vulgarisation de la Pêche ;
- Agence nationale des Affaires maritimes ;
- Agence Nationale de l'Aquaculture ;
- Station piscicole de Richard Toll.

MINISTERE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

1° Cabinet et services rattachés:

- Inspection interne ;
- Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité sociale ;
- Haut Conseil du Dialogue social ;
- Service des Relations publiques et de la Documentation.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule des études, de la planification et du suivi - évaluation ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Bureau des archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale ;
- Direction des Relations de Travail et des Organisations professionnelles ;
- Direction de la Protection sociale ;
- Direction des Statistiques, du Travail et des Etudes.
Direction des Relations avec les Institutions ;
Direction de l'Administration gé-

nérale et de l'Equipelement.

4° Autres administrations :

- Institution de Prévoyance Re-traite du Sénégal ;
- Caisse de Sécurité sociale.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1° Cabinet et services rattachés:

- Inspection interne ;
- Comité national du Comité inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Bureau des archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction des Parcs nationaux ;
- Direction des Eaux, Forêts et Chasses et de la Conservation des Sols ;
- Direction de l'Environnement et des Etablissements classés ;
- Direction de la Planification et de la Veille environnementale ;
- Direction des Financements verts et des Partenariats ;
- Direction des Aires marines communautaires protégées ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipelement.

4° Autres administrations :

- Centre national de Formation des Techniciens des Eaux et Forêts, Chasses et Parcs nationaux ;
- Centre de Suivi écologique ;
- Centre d'Education et de Formation environnementales ;
- Agence nationale de la Grande Muraille verte ;
- Agence nationale des Eco-villages ;
- Autorité nationale de Biosécurité ;
- Office national de la Reforestation.

MINISTERE DES SPORTS

1° Cabinet et services rattachés:

- Inspection interne ;
- Bureau de la Communication et de la Documentation.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'informatique ;
- Cellule des études, de la planification et du suivi-évaluation ;
- Bureau des archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction de la Haute Compétition ;
- Direction des Activités physiques et sportives ;
- Direction de la Formation et de la Coopération ;
- Direction des Infrastructures sportives ;

- Direction des Loisirs ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipelement.

4° Autre administration :

- Centre national d'Education populaire et sportive.

MINISTERE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

1° Cabinet et services rattachés:

- Inspection interne ;
- Service de la Communication et de la Documentation.
- Unité de Coordination de la Gestion des Déchets solides.

2° Cabinet du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique, chargé du Logement.

3° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule des études, de la planification et suivi - évaluation ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Bureau des archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

4° Directions :

Direction générale de l'Urbanisme et de l'Architecture
- Direction du Développement urbain durable, de la Planification urbaine et de la Réglementation ;



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DES PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME

DIRECTION DES PECHE MARITIMES

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

NUMÉRO DU MARCHÉ : DRPCO N°2020 / MPEM/02/F_DPM_100

DENOMINATION DU MARCHÉ : ACQUISITION DE MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE PECHE POUR LA PECHE ARTISANALE

NOMBRE D'OFFRES REÇUES : SIX (06) offres :

- SEMI SARL
- DISMAT
- SENEGAL DELTA MARINE
- ETABLISSEMENT DJILY DIOP
- GROUPE SPEEDO EUROPE AFFAIRES
- ECOS SARL

NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRE PROVISoire

- ETABLISSEMENT DJILY DIOP, HLM, Grand Yoff cité Assane DIOP NO03 DAKAR-SENEGAL

MONTANT DE L'OFFRE RETENUE PROVISoireMENT

- QUARANTE-QUATRE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE-HUIT MILLE (44 958 000) FRANCS CFA TTC.

DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison des fournitures sont fixés comme suit :

QUINZE (15) JOURS à compter de la notification du contrat de marche immatriculé

La publication du présent avis est effectuée en application de l'Article 84 du Code des Marchés publics. Elle ouvre dans un premier temps le délai pour un recours gracieux auprès du Directeur de l'Administration Générale et de l'Equipelement du Ministère des Pêches et de l'Economie maritime, en vertu de l'article 89 du Code des marchés publics, puis dans un deuxième temps, pour un recours auprès du Comité de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés publics, en vertu de l'article 90 dudit Code.

Diène FAYE
DIRECTEUR DES PECHE MARITIMES

- Direction de l'Urbanisme opérationnel ;
 - Direction de l'Architecture ;
 - Direction des Pôles urbains ;
 - Bureau administratif et financier ;
 - Centre de documentation.
 Direction générale de la Construction et de l'Habitat
 - Direction de la Promotion de l'Habitat social ;
 - Direction de la Construction ;
 - Direction de la Régulation et du Suivi des politiques de logement ;
 - Inspection générale des Bâtiments ;
 - Centre de documentation ;
 Direction générale du Cadre de vie et de l'Hygiène publique
 - Direction des Paysages urbains et des Espaces publics ;
 - Direction de la lutte contre les Encombrements ;
 - Direction de la Propreté et de l'Hygiène publique ;
 - Direction de la Sensibilisation et du Partenariat institutionnel.
 Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

5° Autres administrations :

- Agence de Construction des Bâtiments et Edifices publics ;
 - Fondation Droit à la Ville ;
 - Projet de Construction de Logements sociaux et de Lutte contre les bidonvilles ;
 - Fonds pour l'Habitat Social.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection Interne ;
 - Service de Presse et de Documentation ;
 - Cellule d'Intermédiation avec le Secteur privé ;
 - Centre de recherches, d'analyses des échanges et des statistiques ;
 - Haut Conseil de la Consommation.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
 - Cellule des Affaires juridiques ;
 - Cellule de l'Informatique ;
 - Cellule des études, de la planification et du suivi - évaluation ;
 - Cellule du Genre et de l'Équité ;
 - Bureau des archives et de la Documentation ;
 - Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction du Commerce intérieur ;
 - Direction du Commerce extérieur ;
 - Direction des Petites et Moyennes Entreprises ;
 - Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Bureau de Mise à Niveau ;
 - Agence de Développement et d'Encadrement des Pme ;
 - Agence sénégalaise de Promotion des Exportations ;
 - Agence de Régulation des Marchés ;
 - Laboratoire national d'Analyse et de Contrôle ;
 - Commission nationale de la Concurrence.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
 - Bureau de l'Architecture et des Monuments historiques ;
 - Service des Relations publiques et de la Documentation.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
 - Cellule des Affaires juridiques ;
 - Cellule de l'Informatique ;
 - Cellule des études, de la planification et du suivi - évaluation ;
 - Cellule du Genre et de l'Équité ;
 - Bureau des archives et de la Documentation ;
 - Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction des Arts ;
 - Direction du Livre et de la Lecture ;
 - Direction du Patrimoine ;
 - Direction de la Cinématographie ;
 - Direction de la Communication ;
 - Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Maison de la Culture Douta Seck ;
 - Orchestre national du Sénégal ;
 - Biennale de l'Art africain contemporain ;
 - Ecole nationale des Arts ;
 - Galerie nationale des Arts ;
 - Bibliothèque nationale du Sénégal ;
 - Service des Spectacles Sons et Lumières ;
 - Place du Souvenir africain ;
 - Monument de la Renaissance africaine ;
 - Festival national des Arts et Cultures ;
 - Commissariat du mémorial de Gorée ;
 - Musée Léopold Sédar Senghor ;
 - Musée Boribana.

MINISTÈRE DE L'ELEVAGE ET DES PRODUCTIONS ANIMALES

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection Interne ;
 - Bureau de Presse et d'Information ;
 - Cellule de Prévention et de Lutte contre le Vol de bétail ;
 - Bureau de la Formation professionnelle en Elevage.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de passation des Marchés publics ;
 - Cellule des Affaires juridiques ;
 - Cellule de l'Informatique ;
 - Cellule des études, de la planification et du suivi - évaluation ;
 - Cellule du Genre et de l'Équité ;
 - Bureau des archives et de la Documentation ;
 - Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction de l'Elevage ;
 - Direction des Services vétérinaires ;

- Direction du Développement des Equidés ;
 - Direction des Industries animales ;
 - Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Fonds d'Appui à la Stabulation ;
 - Centre national de Formation des Techniciens de l'Elevage et des Industries animales ;
 - Centre de Perfectionnement des Eleveurs ;
 - Centre national d'amélioration génétique de Dahra ;
 - Ranch de Dolly Djibo Leyti KA.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
 - Centre national d'Information et de Documentation ;
 - Bureau de Communication ;
 - Cellule d'Appui à la Promotion de l'Emploi.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
 - Cellule des Affaires juridiques ;
 - Cellule de l'Informatique ;
 - Cellule des études, de la planification et du suivi - évaluation ;
 - Cellule du Genre et de l'Équité ;
 - Bureau des archives et de la Documentation ;
 - Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction de la Jeunesse et des Activités socio-éducatives ;
 - Direction de l'Éducation populaire ;
 - Direction du Service civique national ;
 - Direction de la Vie associative ;
 - Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes ;
 - Programme des Domaines Agricoles Communautaires.

MINISTÈRE DE LA MICROFINANCE ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
 - Cellule de communication.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
 - Cellule des Affaires juridiques ;
 - Cellule de l'Informatique ;
 - Cellule des études, de la planification et du suivi - évaluation ;
 - Cellule du Genre et de l'Équité ;
 - Bureau des archives et de la Documentation ;
 - Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction de l'Encadrement de l'Économie sociale et solidaire ;
 - Direction de la Microfinance ;
 - Direction des Stratégies et du Suivi - Evaluation ;
 - Direction de l'Administration générale et de l'Équipement

4° Autres administrations :

- Fonds d'Impulsion de la Micro Finance
 - Fonds National de la Microfinance.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'INSERTION

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
 - Centre national d'Information et de Documentation ;
 - Bureau de Communication ;
 - Service national d'Orientation professionnelle.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de passation des Marchés publics ;
 - Cellule des Affaires juridiques ;
 - Cellule de l'Informatique ;
 - Cellule des études, de la planification et du suivi - évaluation ;
 - Cellule du Genre et de l'Équité ;
 - Bureau des archives et de la Documentation ;
 - Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction de l'Emploi ;
 - Direction de la Formation professionnelle et technique ;
 - Direction de l'Apprentissage ;
 - Direction de l'Insertion ;
 - Direction des Examens, Concours professionnels et Certifications ;
 - Direction des Ressources humaines ;
 - Direction de l'Administration générale et de l'Équipement ;

4° Autres administrations :

- Agence nationale de la Maison de l'Outil ;
 - Centre national de Qualification Professionnelle
 - Ecole nationale de Formation en Économie familiale et sociale ;
 - Centre de Formation professionnelle et commerciale Delafosse de Dakar ;
 - Centre national de Formation des Maîtres d'Enseignement technique ;
 - Centre de Formation professionnelle des Jeunes de Dakar ;
 - Centre de Formation professionnelle et technique Sénégal - Japon ;
 - Centre d'Enseignement professionnel ;
 - Centre national de Formation des Cours professionnels et Industriels ;
 - Centre régional d'Enseignement technique féminin ;
 - Centre d'Enseignement technique féminin ;
 - Centre de Formation professionnelle de Joal-Fadiouth ;
 - Centre régional de Formation professionnelle ;
 - Centre d'Entrepreneuriat et de Développement technique ;
 - Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique ;
 - Institut de Coupe, Couture et Mode ;
 - Office National de la Formation Professionnelle ;

MINISTÈRE DE L'ARTISANAT

ET DE LA TRANSFORMATION DU SECTEUR INFORMEL

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
 - Bureau de la Communication, des Archives et de la Documentation ;

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de passation des Marchés publics ;
 - Cellule des Affaires juridiques ;
 - Cellule de l'Informatique ;
 - Cellule des études, de la planification et du suivi - évaluation ;
 - Cellule du Genre et de l'Équité ;
 - Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction de l'Artisanat ;
 - Direction de l'Encadrement et de la transformation des entreprises informelles ;
 - Direction des Statistiques et de la productivité du Capital humain ;
 - Service de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat ;
 - Centre de Formation artisanale de Dakar ;
 - Centre de Perfectionnement des artisans ruraux ;
 - Centre de Perfectionnement agricole et artisanal.

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE NUMÉRIQUE ET DES TELECOMMUNICATIONS

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
 - Service des Relations publiques et de la Documentation.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
 - Cellule des Affaires juridiques ;
 - Cellule de l'Informatique ;
 - Cellule des études, de la planification et du suivi - évaluation ;
 - Cellule du Genre et de l'Équité ;
 - Bureau des archives et de la Documentation ;
 - Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction des Technologies de l'Information et de la Communication ;
 - Direction de la Promotion de l'Économie numérique et des Partenariats ;
 - Direction des Télécommunications ;
 - Direction des Postes ;
 - Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres Administrations :

- Agence de l'Informatique de l'État.

Article 2. - Le contrôle des établissements publics énumérés ci-dessous relève des ministères ainsi qu'il suit :

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

- Ecole nationale d'Administra-

tion.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

- Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre ;
- Hôpital Principal de Dakar.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

- Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Ordre national des Experts comptables et comptables agréés.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

- Centre de Formation judiciaire ;
- Ordre des Avocats ;
- Ordre des Experts et Évaluateurs agréés ;
- Ordre des Huissiers de Justice ;
- Chambre des Notaires.

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU DESENCLAVEMENT

- Conseil exécutif des Transports urbains de Dakar.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

- Ordre des Médecins ;
- Ordre des Pharmaciens ;
- Ordre des Chirurgiens - Dentistes ;
- Ordre des Sages-Femmes ;
- Centre hospitalier universitaire de Fann ;
- Centre hospitalier universitaire Aristide le Dantec ;
- Centre hospitalier national d'Enfants Albert Royer ;
- Hôpital général de Grand Yoff ;
- Centre hospitalier national de Pikine ;
- Centre hospitalier national Matlaboul Fawzaïni de Touba ;
- Centre hospitalier régional Ibrahima Abdoulaye Niassé de Kaolack ;
- Centre hospitalier régional Amadou Sakhir Mbaye de Louga ;
- Centre hospitalier régional Lieutenant-Colonel Mamadou Diouf de Saint-Louis ;
- Centre hospitalier régional de Ziguinchor ;
- Centre hospitalier régional de Kolda ;
- Centre hospitalier régional de Tambacounda ;
- Centre hospitalier régional Henrich Lubke de Diourbel ;
- Centre hospitalier régional de Fatick ;
- Centre national psychiatrique de Thiaroye ;
- Centre hospitalier régional El Hadji Amadou Sakhir Ndiéguène de Thiès ;
- Centre hospitalier régional de Ourossogui ;
- Centre hospitalier régional de Ndoum ;
- Centre national de Transfusion sanguine ;
- Centre national d'Appareillage et d'Orthopédie ;
- Pharmacie nationale d'Approvisionnement ;
- Hôpital d'Enfants de Diamniadio ;
- Hôpital de la Paix de Ziguinchor ;
- Hôpital Dalal Jamm ;
- Hôpital régional de Matam ;
- Centre de Santé de référence Youssou Mbarigane de Rufisque ;
- Centre de Santé de référence de Dakar-Sud ;
- Centre de Santé de Tivaouane ;

- Centre de Santé Roi Baudouin ;
- Centre de Santé de Touba ;
- Centre de Santé de Richard Toll ;
- Centre de Santé de Linguère ;
- Centre de Santé de Mbour ;
- Centre de Santé de Kaffrine ;
- Centre de Santé de Sédhiou ;
- Hôpital de Ziguinchor.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉQUIPEMENT RURAL

- Institut sénégalais de Recherches agricoles ;
- Institut national de Pédologie ;
- Barrage d'Affiniam.

MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Office des Lacs et Cours d'eau ;
- Office national de l'Assainissement du Sénégal ;
- Office national des Forages ruraux.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

- Conseil sénégalais des Chargeurs.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Institut Islamique de Dakar.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

- Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;
- Université Gaston Berger de Saint-Louis ;
- Université de Thiès ;
- Université Alioune DIOP de Bambey ;
- Université Assane SECK de Ziguinchor ;
- Université Amadou Mahtar Mbow ;
- Université du Sine Saloum El Hadji Ibrahima Niassé de Kaolack ;
- Université virtuelle du Sénégal ;
- Centre des Œuvres universitaires de Dakar ;
- Centre régional des Œuvres universitaires de Saint-Louis ;
- Centre régional des Œuvres universitaires sociales de Bambey ;
- Centre régional des Œuvres universitaires sociales de Ziguinchor ;
- Centre régional des Œuvres universitaires sociales de Thiès ;
- Institut sénégal - britannique d'Enseignement de l'Anglais ;
- Campus franco-sénégalais ;
- Institut supérieur d'Éducation populaire et sportive ;
- École nationale supérieure d'Enseignement technique et professionnel ;
- Centre National de la Recherche Scientifique ;
- École Polytechnique de Thiès ;
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel de Matam ;
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel de Diamniadio ;
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel de Bignona ;
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel de Richard-Toll ;
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel de Thiès.

MINISTRE DU

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DES PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES

- Institut de Technologie Alimentaire.

MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE ET DES PRODUCTIONS ANIMALES

- Ordre des Vétérinaires ;
- Haras national de Kébémér.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES PME

- Chambre Nationale de Commerce, d'Industrie et des Services ;
- Chambres régionales de Commerce, d'Industrie et des Services ;
- Chambres nationale d'Agriculture ;
- Chambres régionales d'Agriculture ;
- Fondation Trade Point Sénégal ;
- Bourse nationale de Sous-traitance et de Partenariat du Sénégal.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

- Grand Théâtre National Doucou Ndiaye Rose ;
- Compagnie du Théâtre national Daniel Sorano ;
- Manufacture sénégalaise des Arts décoratifs ;
- Musée des Civilisations Noires ;
- Maison de la Presse.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'ARTISANAT

- Centre national de Qualification professionnelle ;
- Office national de Formation professionnelle.

MINISTÈRE DE L'ARTISANAT ET DE LA TRANSFORMATION DU SECTEUR INFORMEL

- Union nationale des chambres des métiers ;
- Chambres des métiers.

Article 3. - Le contrôle des sociétés nationales et des sociétés à participation publique énumérées ci-dessous relève de la Présidence de la République et des ministères ainsi qu'il suit :

PRESIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

- Agence pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

- Compagnie bancaire pour l'Afrique occidentale ;
- Crédit du Sénégal ;
- Banque internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal ;
- Axa Assurances Sénégal ;
- Amsa Assurances ;
- Banque de l'Habitat du Sénégal ;
- Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal ;
- Banque islamique du Sénégal ;
- Société sénégalaise de Réassurances ;
- Société nationale de Recouvrement ;
- Fonds de Garantie automobile

- Société nationale d'Assurance et de Crédit ;
- Compagnie nationale d'Assurance Agricole ;
- Banque nationale de Développement Economique ;
- Loterie nationale du Sénégal ;
- Société de Gestion des Infrastructures publiques dans les Pôles Urbains de Diamniadio et du Lac Rose.

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU DESENCLAVEMENT

- Société Dakar Dem Dik ;
- Société des Grands Trains du Sénégal ;
- Société nationale de Gestion du Patrimoine du Train Express Régional ;
- Société nationale « Fonds d'Entretien Routier Autonome » ;
- Centre expérimental de Recherche et d'Études pour l'Équipement.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DU PLAN ET DE LA COOPERATION

- Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques.

MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

- Société des Mines de Fer du Sénégal oriental ;
- Société des Mines du Sénégal ;
- Société des Mines d'Or de Sabodala ;
- Société d'Études et de réalisation des Phosphates de Matam.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉQUIPEMENT RURAL

- Société nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal ;
- Société nationale d'Aménagement des Terres du Delta et de la Vallée du Fleuve Sénégal ;
- Société de Développement agricole et industriel ;
- Société de Développement des Fibres textiles ;
- Agence nationale du Conseil agricole et rural.

MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Société nationale des Eaux du Sénégal ;
- Société Sen' Eau ;
- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal ;
- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie.

MINISTRE DU TOURISME ET DES TRANSPORTS AÉRIENS

- Société d'Aménagement et de Promotion des Côtes et Zones Touristiques du Sénégal ;
- Air Sénégal S.A. ;
- Agence pour la Sécurité de la Navigation aérienne en Afrique et à Madagascar ;
- Société du Projet Aéroport International Blaise Diagne.

MINISTÈRE DU PÉTROLE ET DES ÉNERGIES

- Société nationale d'électricité ;
- Société africaine de Raffinage ;
- Holding Sociétés des Pétroles du Sénégal (Pétrosen Holding Sa) ;
- Pétrosen Exploration & Production Sa (Pétrosen E&P Sa) ;
- Pétrosen Trading & Services SA (Pétrosen T&S Sa).

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

- Société d'Infrastructures et de Réparation navale ;
- Société nationale du Port autonome de Dakar ;
- Société des Conserveries d'Afrique ;
- Consortium Sénégalais d'activités maritimes.

MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE

- Africa- Soins ;
- Société des Textiles de Kaolack ;
- Société du Domaine industriel de Ziguinchor ;
- Société du Domaine industriel de Saint-Louis ;
- Industries chimiques du Sénégal.

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

- Société nationale des Habitations à Loyer modéré ;
- Société immobilière du Cap-Vert ;
- Société d'Aménagement Foncier et de Rénovation urbaine.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES PME

- Centre international du Commerce extérieur du Sénégal.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

- Société «Les nouvelles Editions africaines» ;
- La Sénégalaise du Droit d'Auteur et des Droits Voisins ;
- Société nationale de Radiodiffusion et Télévision du Sénégal ;
- Société sénégalaise de Presse et de Publication «Le Soleil» ;
- Société de Télédiffusion du Sénégal Sa ;
- Société nationale «Agence de Presse sénégalaise».

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

- Société nationale des Télécommunications ;
- Société nationale «La Poste».

Article 4. - Le décret n° 2019-910 du 15 mai 2019 portant répartition des services de l'État et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les Ministères, modifié, est abrogé.

Article 5. - Le Ministre d'État, Directeur de Cabinet du Président de la République, le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République et le Ministre, Secrétaire général du Gouvernement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République du Sénégal.

Fait à Dakar,
le 1er novembre 2020.

Macky SALL



Ministère de l'Agriculture et
de l'Équipement Rural



PROJET D'APPUI A L'INSERTION DES JEUNES RURAUX AGRI-PRENEURS (AGRI-JEUNES TEKKI NDAWŊI)

Le Gouvernement de la République du Sénégal a reçu un crédit du Fonds de Développement International pour l'Agriculture (FIDA) pour le financement du Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes Ruraux Agri-preneurs (Agri-Jeunes Tekki-Ndawŋi), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre des contrats relatifs à :

- (i) Etude de conception et de modélisation du capital – set (K7) dans les différentes zones d'intervention du projet,
- (ii) Contrôle et supervision des travaux de réhabilitation de l'UCP de Kaolack et la réfection des locaux des antennes du projet agri-jeunes à Ziguinchor et à Louga.

Demande de Propositions N° PI_Agri-Jeunes_019 :

📌 Recrutement d'un Bureau d'études pour conduire une étude de conception et de modélisation des K7 dans les différentes zones d'intervention du projet

1. Objectifs et résultats attendus de la mission

L'objectif global de cette consultance est de permettre au projet Agri-Jeunes Tekki Ndawŋi de disposer dans les zones de concentration une étude détaillée de conception et de modélisation des K7. Il s'agira spécifiquement pour cette étude de :

- Faire la conception des K7 pour les activités éligibles au financement du projet dans chaque zone de concentration ;
- Faire la modélisation des K7 pour les activités éligibles au financement du projet dans chaque zone de concentration ;
- Etudier et proposer des plans de financement pour la mise en œuvre des K7 par activité.

2. Profil du Cabinet

La mission sera conduite par un cabinet possédant une solide expérience en réalisation d'études sur les filières et /ou chaînes de valeurs agro sylvo-pastorales et halieutiques et de ciblage inclusif. L'équipe de consultants sera constituée :

1) Chef de mission ayant le profil suivant :

- au-moins un diplôme de Bac + 5 : Agro économiste, Économiste du développement, ou Spécialiste en Gestion d'Entreprise;
- Expérience Générale de 8 ans dans l'élaboration des projets d'activités économiques et le financement des chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques ;
- Avoir des références dans la conduite d'études et missions similaires pertinentes dans ce domaine au cours des cinq dernières années ;
- Avoir une bonne connaissance de la politique nationale sur l'emploi des jeunes au Sénégal et des expériences entrepreneuriales en milieu rural.

2) Expert en finance d'entreprise ayant le profil suivant :

- BAC + 5 ans en Finance, Mathématique financière, Ingénierie financière, Gestion d'Entreprise avec une expérience professionnelle de 5 ans ou de 5 références pertinentes ;
- Avoir au moins 5 expériences dans la mise en place des fonds d'investissement ou capital initial ou d'expériences similaires pertinentes dans le domaine du financement du monde rural (en particulier des jeunes) ;
- Expérience spécifique dans le domaine au niveau des projets financés par les partenaires au développement au Sénégal ou dans la sous-région

3. Choix des Cabinets

Les bureaux d'études seront choisis par la méthode de la sélection fondée sur la qualité technique et le coût (sélection qualité-coût). Les soumissionnaires devront présenter une offre technique et une offre financière conformément au modèle de formulaires retenus. Les offres techniques sont notées sur 100 points. Les propositions techniques qui n'auraient pas obtenu 75 sur 100 points seront éliminées.

La date limite de dépôt des offres, en version électronique, est fixée au 18 Novembre 2020 à 12h00 GMT.

Les bureaux intéressés sont invités à envoyer un courriel à l'Unité de Coordination du Projet Agri-Jeunes pour disposer de la demande de proposition à l'adresse : projet.agrijeunes@agriculture.gouv.sn ou projet.agrijeunes@gmail.com.

Demande de Propositions N° PI_Agri-Jeunes_045 :

📌 Recrutement d'un ingénieur conseil pour le contrôle et la supervision des travaux de réhabilitation de l'UCP de Kaolack et la réfection des locaux des antennes du projet agri-jeunes à Ziguinchor et à Louga

1. Objectifs et résultats attendus de la mission

L'objectif général de la mission est de faire l'état des lieux exhaustifs des bâtiments, proposer une orientation pour prise de décision et assurer le contrôle et la supervision des travaux de réhabilitation. De manière spécifique, il s'agira de :

- Evaluer exhaustivement les besoins en construction, réhabilitation et extension
- Evaluer le coût des travaux ainsi que le délai
- Elaborer les plans de réhabilitation, les détails des plans et les notes de calcul
- Elaborer le cahier des charges et le Dossier d'appel d'offres pour les trois sites
- Participer à l'ouverture et à l'évaluation des offres.
- Assurer le contrôle et la supervision des travaux
- Valider les avant-projets et dossiers d'exécution des travaux ;
- Valider les dossiers techniques ;
- Etablir les plans de suivi d'exécution des travaux ;
- Approuver les demandes de paiement des prestataires ;
- Participer aux réunions de chantiers et réunions de coordination et assurer le suivi des recommandations formulées ;
- Participer aux réceptions provisoires et finales ;

Les bâtiments objets de la réhabilitation sont le local de l'UCP à Kaolack, de l'antenne de Louga et de l'antenne Sud à Ziguinchor.

2. Profil du Consultant

Le consultant doit être un Ingénieur en Génie Civil possédant les qualifications minimales suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme BAC + 5 en Génie Civil.
- Disposer d'un diplôme ou une attestation de gestion, d'administration ou de gestion des projets serait un atout.
- Il doit justifier d'une expérience professionnelle de sept (7) ans au moins dans le contrôle et la supervision de travaux ;

- Avoir une bonne expérience dans la préparation des documents de passation des marchés de travaux ;
- Avoir une bonne maîtrise des procédures des bailleurs multilatéraux (FIDA-IDA BAD etc..)
- Avoir de bonnes connaissances des outils informatiques et des logiciels bureautiques (Word, Excel, Accès, Outlook, PowerPoint), d'Internet et de conception et dessin assisté par ordinateur (Autocad, SolidWorks...)

3. Choix du Consultant

Les consultants qui seront choisis par la méthode de consultant individuel (sélection fondée sur la qualité). Les soumissionnaires devront présenter une offre technique avec au moins : un CV du/de la consultant/e détaillé, les références de missions similaires, la méthodologie, l'organisation et le plan de travail proposés, etc. conformément aux modèles joints aux TDR. Les offres techniques sont notées sur 100 points. Les propositions techniques qui n'auraient pas obtenu 75 sur 100 points seront éliminées. Le soumissionnaire ayant les qualifications et les références les plus adéquates sera retenu et invité à soumettre une proposition financière qui fera l'objet de négociation.

La date limite de dépôt des offres, en version électronique, est fixée au 18 Novembre 2020 à 12h00 GMT.

Les consultants intéressés sont invités à envoyer un courriel à l'Unité de Coordination du Projet Agri-Jeunes en précisant le nom de la demande de proposition pour disposer des TDR à l'adresse :

Unité de coordination du Projet Agri-Jeunes Tekki Ndawŋi, sise au quartier Ndong, après l'ex-commissariat de Ndong, Kaolack, Email : projet.agrijeunes@agriculture.gouv.sn ou projet.agrijeunes@gmail.com.

RAPPROCHEMENT ENTRE LE PRÉSIDENT MACKY SALL, IDRISSE SECK ET OUMAR SARR

Un grand pas franchi vers les retrouvailles de la famille libérale

L'entrée dans le Gouvernement des responsables du parti Rewmi et d'Oumar Sarr, du Parti des libéraux et démocrates/« And Suxali » (Pld/As) semble consacrer les retrouvailles de la famille libérale. Pour certains acteurs politiques, il s'agit d'un « grand pas » dans ce sens.

La nomination du président du parti Rewmi, Idrissa Seck, comme nouveau Président du Conseil économique, social et environnemental (Cese) et l'entrée dans le Gouvernement de ministres issus de sa formation politique, ainsi que celle d'Oumar Sarr, du Parti des libéraux et démocrates/« And Suxali » (Pld/As), ouvrent de belles perspectives pour les retrouvailles de la grande famille libérale. Sur les 33 ministres et quatre secrétaires d'État que compte le nouvel attelage gouvernemental, deux sont issus des rangs du parti Rewmi et un du Pld/As.

Auparavant, le leader du Bloc des centristes Gaïndé (Bcg), Jean Paul Dias, récemment nommé envoyé spécial du Chef de l'État en charge des institutions sociales, a été le libéral le plus en vue à rejoindre le Président Macky Sall dans le cadre de la coalition « Macky 2012 ». Il avait, cette année-là, battu campagne avec les promoteurs de l'Alliance pour la République (Apr) pour in fine porter le candidat Macky Sall au pouvoir, avec l'apport des voix de l'opposition d'alors, au second tour du scrutin du 25 mars 2012.

Parmi les nouveaux alliés de la grande majorité présidentielle Benno Bokk Yaakaar (Bby), l'on peut citer des barons du Parti démocratique sénégalais (Pds) à l'instar des anciens ministres libéraux, Ousmane Ngom et Souleymane Ndéné Ndiaye, Modou Diagne Fada, Farba Senghor, Pape Samba Mboup, Abdoulaye Baldé, etc. Contre toute attente, l'ancien Premier Idrissa Seck a rejoint la mouvance présidentielle, faisant de lui la 3e personnalité de l'État.

Mamadou Bamba Ndiaye, vice-



président et porte-parole du Pld-And Suxali, indique qu'un « grand pas » vient d'être franchi avec ces retrouvailles. Il s'agit, de son point de vue, de « deux compositions essentielles du Parti démocratique sénégalais (Pds) » qui ont rejoint le Chef de l'État. Se voulant prudent, il dit constater que ces retrouvailles tant rêvées ont été réalisées au moins au deux tiers.

« Il s'agit du même parti, de la même trajectoire, des mêmes convictions et de la même génération », souligne-t-il. Au-delà d'être des libéraux, M. Ndiaye pense que « cette génération charnière doit réinvestir l'expérience acquise au service de notre pays ». Le porte-parole d'And Suxali ajoute qu'il faut agir dans ce sens et préparer les jeunes générations « avant qu'il ne soit tard ». Le président du groupe parlementaire Bby, Aymérou Gningue, avance, de son côté, qu'il s'agit d'« un signe précurseur » des retrouvailles de la famille libérale. À l'en croire, le Président de la République a le « génie » de maintenir sa coalition de base, à savoir Benno Bokk Yaakaar, rappelant que le Président Idrissa Seck était membre de cette coalition au début de la seconde alternance. Dans un communiqué publié hier, la Cellule des cadres du parti Rewmi (Cecar) a réitéré son soutien « total » et sans « faille » à leur leader, Idrissa Seck, dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Par ailleurs, elle a appelé les « militants et sympathisants du parti à continuer à faire confiance au président Idrissa Seck et à se mobiliser pour un Sénégal de paix,

uni et fort ». Mamadou Bamba Ndiaye d'And Suxali est d'avis que ces retrouvailles ne surprendront simplement que ceux qui croient que la politique doit être « une affaire d'égo et de conflits d'égo ». « Le champ politique est un champ conflictuel comme tous les autres. Un champ conflictuel alterne les périodes d'affrontement et de coopération », dit-il, indiquant que notre pays traverse actuellement la période d'entente.

L'entrée des ministres du Parti Rewmi et d'And Suxali dans ce Gouvernement relève, selon Dr Hamidou Dème, politologue et enseignant-chercheur à l'Ucad, de « tactique politique pour mieux contrôler des adversaires politiques ». Aujourd'hui, dit-il, on peut dire que Rewmi et le Pds (Oumar Sarr) sont « neutralisés ». Pour lui, il y aura une redistribution des cartes ». Contrairement à cette perception, le député Aymérou Gningue souligne que le Président de la République, Macky Sall, est en train d'élargir sa base, car étant, témoigne-t-il, « un homme de consensus et d'élargissement ». « Il n'est pas sectaire. C'est un de ses marqueurs », ajoute-t-il. Les retrouvailles de la famille libérale constituent, à ses yeux, un processus. « Si on parle de l'élargissement de la famille libérale, c'est comme si on se séparait des autres (les socialistes). Alors que la vision du Chef de l'État va au-delà. Le Président de la République est un libéral humaniste », estime Aymérou Gningue.

Souleymane Diam SY
et Mamadou Lamine DIËYE

GOVERNEMENT D'OUVERTURE

Le soutien sans faille du Sen de l'Apr

Le Secrétariat exécutif national de l'Alliance pour la République (Sen-Apr) exprime son soutien sans faille au nouveau Gouvernement mis en place, le 1er novembre 2020. Dans un communiqué, cette instance salue l'ouverture marquée par la consolidation de la coalition « Benno Bokk Yaakaar » et l'entrée de membres de la coalition « Idy 2019 » du président Idrissa Seck et celle du secrétaire général du Parti « And Suxali Sopi », le ministre Oumar Sarr, ex-coordonnateur du Parti démocratique sénégalais (Pds). Cette ouverture est en parfaite cohérence avec la dynamique des consensus issus du Dialogue national élargi et inclusif et la vision du Président Sall, d'un Sénégal ouvert, où tous les dignes fils du pays ont un rôle à jouer dans notre projet

d'émergence, estime cette instance de l'Alliance pour la République. Elle se félicite également du « rajeunissement significatif » de l'équipe gouvernementale ; ce qui, selon le Sen, illustre la forte volonté du Président de la République de valoriser, de façon optimale, le capital humain que constitue la jeunesse du Sénégal, dont l'insertion socio-professionnelle et l'emploi restent, pour lui, des priorités fondamentales. Le Sen magnifie aussi la création d'un ministère en charge de l'Artisanat et de la Transformation du secteur informel pour « consolider encore plus et élargir les opportunités réelles offertes aux jeunes, aux femmes et aux acteurs du secteur informel dans la continuité des politiques pertinentes de promotion économique et sociale

de ces segments essentiels de notre Nation ». Globalement, le Sen soutient totalement les choix opérés qui vont, selon lui, dans le sens « des exigences du moment et d'une judicieuse prise en charge des préoccupations majeures du peuple sénégalais dans un contexte mondial, sous-régional et national exceptionnellement difficile ».

Par ailleurs, le Sen invite la nouvelle équipe à placer « la cause et les intérêts de nos compatriotes au cœur des politiques publiques ». Car, selon les membres du Sen, le Président Macky Sall aborde un « tournant historique » qui combine « urgence sanitaire, urgence économique et exigence d'intensification de notre marche irréversible vers l'émergence ».

S. Diam SY

Guest Editorial

SUITE DE LA PAGE UNE

• Par El Hadj Hamidou KASSÉ

Tenir sur le principe de l'intérêt national

Quelle doit tout aussi être conçue et pratiquée comme une quête constante de consensus autour de l'intérêt national. Ce parti pris à la fois conceptuel et stratégique s'éclaire de la longévité de Benno Bokk Yaakaar et des nombreuses concertations dans tous les secteurs depuis 2012.

Lorsque la Nation en appelle à l'intelligence de la conjoncture, les hostilités cèdent, dans la norme de l'intérêt national, à la convergence minimale. Il faut, ensemble, porter le projet qui nous renforce et accroît notre puissance d'intervention pour plier le destin à l'aune de notre ambition pour le Sénégal.

Il n'est inscrit nulle part que le seul choix qui s'impose à un pays est l'hostilité sans fin des ego, camp contre camp. Le dogme démocratique qui veut que la politique soit une arène de batailles rangées est avant tout un dogme: il relève de la croyance et non de la raison déployée des preuves de sa consistance.

Considérons ce qui, inattendu et incontrôlable, a touché le monde entier et poursuit ses ravages: le coronavirus nouveau a surpris et dévasté nos prévisions. Les puissances les plus robustes vacillent. L'économie mondiale est plongée dans le rouge inédit des périodes de désastres. Malgré nos victoires incontestables contre le virus, saluées à travers le monde, la crise est encore là, qui paralyse plusieurs pays dans un contexte de mondialisation. De surcroît, l'Afrique de l'Ouest est de nos jours une immense poudrière. Et un simplisme politique qui repose sur l'égoïsme partisan veut nous faire croire que notre pays ne mérite pas l'union sacrée de ses enfants pour regarder fermement vers l'avenir.

La situation actuelle dans le monde nous impose la déposition des sectarismes, de l'autosuffisance et de la croyance aveugle qu'il existe le bien d'un côté et le mal d'un autre. L'idée de la nation est une traversée des différences et des divergences qui sont plutôt des moments d'une quête commune d'un bien-être partagé.

Mandela est le modèle par excellence de l'homme qui a compris que l'art politique est l'analyse concrète de chaque situation concrète, comme le dirigeant révolutionnaire russe Lénine l'avait bien proposé. Le mot d'ordre d'indépendance nationale a dressé toutes les composantes de la nation contre le dominateur.

Et toutes les émergences de ces soixante dernières années ont été possibles grâce à l'élan collectif des diverses composantes de la société. Le paradigme de l'intérêt national nous commande de pointer ensemble nos priorités, celles authentiques de notre peuple, et de construire une alliance stratégique portée de toutes nos forces, de toutes nos intelligences, de toutes nos générosités.

Certes, les compétitions sont inévitables. Mais le sens de l'intérêt national nous exige d'en situer le moment afin de mieux assumer nos responsabilités. Voilà pourquoi il faut saluer le geste de courage des forces politiques présentes dans le nouvel attelage et exhorter celles réticentes à rejoindre cette coalition de l'intérêt national. Et, ensemble, retenir que la politique est l'intelligence des situations. Art et science à la fois. Et tenir sur le pari de relever le défi de notre Plan d'actions prioritaires ajusté et accéléré à la lumière des leçons que nous avons tirées de la crise sanitaire en cours qui, même si la tendance au dénouement dans notre pays est très bonne, persistera tant que le virus circule quelque part dans le monde.

PRÉSIDENTIELLE IVOIRIENNE

Alassane Ouattara élu avec 94,27 % des voix

De notre envoyé spécial
à Abidjan, Aly DIOUF

La Commission électorale indépendante (Cei) ivoirienne a proclamé, hier tôt dans la matinée, les résultats provisoires de l'élection du Président de la République du 31 octobre 2020 dernier. C'est le candidat du Rassemblement des houphouët-

tistes pour la démocratie et la paix (Rhdp), Alassane Ouattara, qui a remporté la présidentielle au premier tour.

Selon les résultats provisoires de la Cei lus par son président, Coulibaly-Kuibiert Ibrahime, le Président sortant est arrivé en tête des suffrages avec 3 031 483 voix, soit 94,27 % des suffrages valablement exprimés. Alassane

Ouattara est suivi, loin derrière, par le candidat indépendant Kouadio Konan Bertin qui obtient 64 011 voix, soit 1,99 %. Les deux candidats qui ont prôné le boycott et la désobéissance civile occupent les deux dernières places du classement.

Henri Konan Bédié, du Parti démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement démocratique afri-

cain (Pdci-Rda), arrive en troisième position avec 53 330 voix, soit 1,66 % des suffrages valablement exprimés.

Avec 31 986 voix, soit 0,99 %, Pascal Affi N'Guessan, du Front populaire ivoirien, ferme la marche. D'après le président Coulibaly-Kuibiert Ibrahime, les 17 601 bureaux de vote ouverts lors du scrutin ont une population électorale correspondante à 6 066 441 électeurs.

Les votants sont au nombre de 3 269 813, les bulletins nuls 53 894, soit 1,66 %, et les bulletins blancs 35 099, soit 1,09 %. Les suffrages exprimés sont de 3 215 909 et le taux de participation s'est établi à 53,90 %.

Conformément à l'article 59 du Code électoral, a-t-il souligné, la Cei transmettra au Conseil constitutionnel un exemplaire des



procès-verbaux de dépouillement, accompagné des pièces justificatives dans les trois jours qui suivent, à charge pour cette institution de proclamer le résultat définitif.

La résidence de Bédié encerclée par les forces de l'ordre

La résidence d'Henri Konan Bédié, chef de l'opposition ivoirienne qui ne reconnaît pas la réélection du président Alassane Ouattara, a été encerclée mardi par les forces de l'ordre, ont constaté des journalistes de l'Afp.

Une centaine d'hommes des forces de l'ordre, sans pénétrer dans la résidence de l'ancien chef

de l'Etat, ont tiré des gaz lacrymogènes pour disperser les journalistes et les militants et empêcher la tenue d'une conférence de presse que devait donner l'opposition, qui entend former « un gouvernement de transition ».

A l'intérieur de la résidence, les hommes chargés de la sécurité de M. Bédié ont sorti des Kalachnikov

pour se préparer à le défendre, a vu un journaliste de l'Afp.

Une heure plus tôt, le gouvernement a accusé l'opposition de « complot contre l'autorité de l'Etat » et indiqué avoir saisi la justice, « afin que soient traduits devant les tribunaux les auteurs et les complices de ces infractions ».

AFP

APPEL À LA DÉSOBEISSANCE CIVILE

Le Gouvernement ivoirien va poursuivre tous les contrevenants

Le Gouvernement ivoirien a saisi le procureur de la République près le Tribunal de première instance d'Abidjan, afin que soient traduits devant les tribunaux les auteurs et les complices des infractions notées ces derniers jours dans le pays. Le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Sansan Kambile, et son homologue de la

Sécurité publique et de la Protection civile, ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation par intérim, le général Vagondo Diomandé, ont fait face à la presse, hier, pour le faire savoir. Le lundi 2 novembre 2020, Pascal Affi N'Guessan, un des candidats à la présidentielle ivoirienne, s'exprimant au nom d'une plateforme de l'opposition,

avait annoncé la mise en place d'un organe de transition dénommé Conseil national de transition, devant se substituer aux institutions républicaines légalement établies. Pour le Garde des Sceaux, qui condamne avec la plus grande fermeté « cet acte de sédition », cette déclaration ainsi que les violences perpétrées suite au boycott actif constituent des

actes d'attentat et de complot contre l'autorité de l'État et l'intégrité du territoire national. « Ces faits sont prévus et punis par la loi », a-t-il ajouté.

Le Gouvernement a souligné que l'élection présidentielle s'est globalement bien déroulée sur l'ensemble du territoire national, en dépit du mot d'ordre de boycott actif lancé par des partis poli-

tiques de l'opposition ; ce qui a entraîné des incidents relevés dans quelques départements. « Malheureusement, ce mot d'ordre de boycott actif, lancé par des partis politiques de l'opposition, a conduit leurs militants à commettre des actes d'une particulière gravité, constitutifs d'infractions pénales », a soutenu Sansan Kambile. **A. DIOUF**

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DELEGATION GENERALE A LA PROMOTION DES POLES URBAINS
DE DIAMNIADIO ET DU LAC ROSE

Avis d'appel public à manifestation d'intérêt

Référence : C_DGPU_001_2020

Sélection d'un cabinet pour la réalisation d'études foncières et domaniales et de l'évaluation des impenses au Pôle urbain du Lac Rose (Phase 1)

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le quotidien LE SOLEIL du 13 Janvier 2020.

2. La Délégation générale à la Promotion des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose (DGPU) à l'intention d'utiliser une partie des fonds inscrits dans son budget pour effectuer des paiements au titre du marché d'études foncières et domaniales et d'évaluation des impenses au Pôle urbain du Lac Rose (Phase 1).

3. La mission consiste à réaliser pour la DGPU, sous la supervision de la Direction de la Planification Urbaine et de l'Aménagement Foncier (DPUAF) les missions suivantes sur le périmètre urbain du Lac Rose:

- État des lieux des occupations physiques et des droits réels dans le périmètre du pôle ;
- Cartographie parcellaire complète des zones et des différentes servitudes (routes, chemins d'accès, cours d'eau, etc...);
- Établir la base de données sous support ArcGis intégrant des images de la zone datant de moins d'1 an ;

▪ Évaluer les impenses des occupations y compris les réceptifs hôteliers avec appréciations des servitudes et des charges ;

▪ Établir les plans de restructuration, d'îlots des villages et de morcellement de chaque parcelle recensée dans les villages et leurs extensions ;

▪ faire les études topographiques en planimétrie et altimétrie (X, Y, Z), des courbes de niveau de l'assiette globale, l'identification et des levés des cours d'eau ;

▪ Établir un plan de communication pour la réalisation effective des enquêtes socioéconomiques de la zone.

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt en fournissant les informations relatives à leur qualification (Note de présentation du candidat, ses domaines d'activités, ses ressources humaines, le nombre d'années d'expérience, l'expérience général dans le domaine des prestations et ses références spécifiques dans l'exécution de marchés analogues). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations dans une note ne dépassant pas 10 pages (Police Arial, Taille 12).

5. Une liste des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité coût).

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à la Direction des Infrastructures et des Equipements de la Délégation générale à la Promotion des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose (DGPU), Cité Keur Gorgui-Dakar - Sénégal tous les jours ouvrables de 09h00 à 17 h 00, Tel : 76 569 63 09.

7. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés au plus tard le 24 novembre 2020 à 11h00 à la Direction de l'Administration et des Finances de la Délégation générale à la Promotion des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose (DGPU) 3ème étage, sise au Lot n°20 - TF 680 Cité Keur Gorgui-Dakar - Sénégal.

RÉALISATION DE LA COMPOSANTE EAU DES ODD

Les besoins du Sénégal estimés à 3 000 milliards de FCfa

Le Sénégal a besoin de 3.000 milliards de FCfa pour atteindre la composante eau des ODD d'ici à 2030. L'estimation a été faite, le 3 novembre 2020, par la Plateforme des organisations de la société civile, qui a tenu un atelier en prélude à la conférence des ministres des Finances des pays d'Afrique prévue ce 4 novembre.

La Plateforme des Organisations de la société civile pour l'eau et l'assainissement (Posceas) a organisé, hier, un atelier de préparation de la contribution des Osc à la réunion des ministres des Finances prévue ce 4 novembre. Cette

réunion entre dans la mobilisation des investissements pour la réalisation de la composante, eau, assainissement et hygiène des ODD.

En présidant la rencontre, Daouda Sano, membre de la Plateforme des Osc du Sénégal,

a révélé que le Sénégal a besoin de plus de 3.000 milliards de FCfa d'ici à 2030 pour atteindre les objectifs du développement durable pour la composante eau. Actuellement, le Sénégal table sur 550 milliards de FCfa. «Il faut multiplier ce budget par 7. Malheureusement, au Sénégal, il y a beaucoup de priorités. Mais nous pensons que l'eau est une priorité parce qu'une eau de qualité permet d'avoir une population en bonne santé. Ce

qui permettrait de réduire les budgets de la santé», a expliqué M. Sano.

L'accès à cette ressource et sa disponibilité donnent la possibilité aux femmes de s'adonner aux activités génératrices de revenus et aux filles de poursuivre leurs études.

Intervenant au nom du ministre de l'Eau et de l'Assainissement, Dame Ndiaye a précisé que l'agenda des ODD a poussé le Sénégal à construire des ouvrages qui ont amélioré le taux de couverture dans les villes et villages. «Nous sommes à 98% d'accès à

l'eau en milieu urbain et 94% en milieu rural. Mais en passant des ODD aux ODD, l'ambition est beaucoup plus grande parce que le focus est mis sur le critère qualité de l'eau. Ce qui fait que les besoins de financements sont beaucoup plus importants», a justifié M. Ndiaye. C'est pourquoi, le ministère de l'Eau et de l'Assainissement a mis en place un Fonds bleu avec un guichet social et privé. Ce fonds servira à accompagner les populations et le secteur privé à construire des ouvrages.

Eugène KALY

Le Forum mondial de l'eau reporté à mars 2022

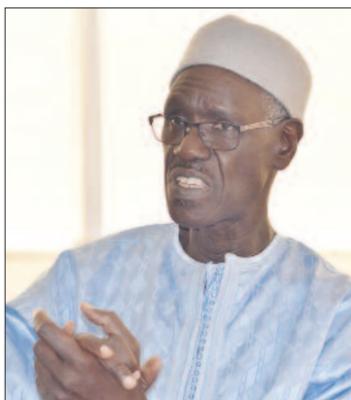
L'État et le Conseil mondial de l'eau ont décidé de reporter le 9ème Forum mondial de l'eau. Prévus en mars 2021 à Dakar, l'évènement est décalé d'une année en raison de la progression de la pandémie de Covid-19 à travers le monde.

Le 9ème Forum mondial de l'eau Dakar 2021 est reporté d'une année. «Le Sénégal et le Conseil mondial de l'eau ont décidé de reporter le 9ème Forum mondial de l'eau prévu à Dakar, du 21 au 26 mars 2021. Ce report est dû à la progression de la pandémie de Covid-19 à travers le monde qui a mis à l'arrêt le processus préparatoire et obligé de différer l'organisation des évènements préalables pour garantir les meilleures conditions sanitaires aux parties prenantes», lit-on dans un communiqué conjoint.

Toutefois, le Conseil mondial de l'eau exprime sa reconnaissance et ses remerciements au Président de la République, Macky Sall, pour son engagement et son appui constant afin que le forum soit organisé dans les meilleures conditions et at-

teigne ses objectifs. «Cet engagement confirme l'attachement du Sénégal aux questions relatives à l'eau qui doit être une source de paix et non de conflit», écrivent-ils dans le document reçu du Secrétariat exécutif du 9ème Forum mondial de l'eau. Les deux parties remercient les partenaires et les nombreux acteurs du monde entier qui se sont mobilisés dans le processus préparatoire, notamment dans l'élaboration du contenu thématique.

Ces derniers sont invités à poursuivre leurs efforts pour que le 9ème Forum mondial de l'eau soit une réussite historique. Selon la même source, cette mobilisation exceptionnelle sera rythmée en 2021 par de nombreux évènements préparatoires sur tous les continents afin de placer l'eau au centre des décisions politiques. Le Sénégal et le



Abdoulaye Sène, secrétaire exécutif du 9ème Forum mondial de l'eau.

Conseil mondial de l'eau restent mobilisés avec leurs partenaires afin d'assurer la tenue à Dakar d'un Forum, y compris un sommet de Chefs d'État, répondant aux priorités politiques pour la préservation et la gestion de cette ressource majeure menacée.

Oumar KANDE

COVID-19 AU SÉNÉGAL

Seuls 3 cas positifs enregistrés ces dernières 24 heures

Sur 400 tests réalisés, hier, seuls 3 cas de la Covid-19, sont revenus positifs. Ce nombre très bas a été enregistré pour la dernière fois au mois de mars, c'est-à-dire au début de l'épidémie. Ce qui confirme, encore une fois, que l'épidémie du nouveau coronavirus recule au Sénégal. Mais, tant qu'il y aura un cas, il faut rester vigilant et se protéger contre le virus qui continue de circuler à Dakar et à l'intérieur du pays. La preuve, hier, toutes les 3 nouvelles infections étaient issues de la transmission communautaire. Elles proviennent de Cité Keur Damel, Grand Mbao et Kolda. Les cas contacts et importés ne figu-

raient pas dans le bulletin épidémiologique. Par contre, le ministère de la Santé a déploré le décès d'un patient le lundi 2 novembre. Cinq patients graves sont toujours pris en charge dans les services de réanimation. Mais, 90 nouveaux patients sont déclarés guéris du nouveau coronavirus, après deux tests négatifs en l'espace de 48 heures. L'état de santé des autres malades hospitalisés est jugé stable. Après 9 mois de riposte, le Sénégal compte officiellement 15.640 cas positifs de Covid-19, dont 15.149 guéris, 326 décès. Présentement, 164 malades sont sous traitement.

E. KALY

PROTECTION DES OUVRAGES, OBSTRUCTION DES CANALISATIONS...

La Police de l'assainissement bientôt opérationnelle

Pour la mise en application des dispositions du Code de l'assainissement, la Police de l'assainissement va bientôt démarrer ses activités. Ce contrôle permettra une meilleure gestion des ouvrages d'assainissement. L'annonce a été faite par le Directeur de l'assainissement, Ababacar Mbaye, qui a présidé, ce 2 novembre 2020, un atelier de renforcement de capacités des agents chargés de veiller à l'application du Code de l'assainissement. «Ce sont des agents issus de plusieurs secteurs qui constitueront cette police qui sera bientôt opérationnelle», a révélé Dr Mbaye, rappelant qu'il y a eu une formation, en 2017, avec une trentaine d'agents qui ont prêté serment devant les tribunaux régionaux, ce qui leur confère le statut d'agents assermentés. Il ne reste qu'à démarrer la phase pratique sur le terrain», a-t-il indiqué.

Les autres agents vont prêter serment dans les 14 régions. Ainsi, la Direction de l'assainis-

sement a ouvert, le 2 novembre 2020, à Diamniadio, une formation de 5 jours sur le renforcement de capacités des agents multisectoriels. Les agents de la Police judiciaire et d'autres fonctionnaires participent aussi à la session de formation dirigée par Moustapha Kâ, magistrat.

Il s'agira aussi de voir comment mettre en exergue les bons comportements des populations, mais aussi des acteurs. Les agents de la Police de l'assainissement vont créer le cadre pour la protection des ouvrages d'assainissement. Au nom des chefs de division régionale de l'assainissement, Ismaila Dramé, de Kaffrine, a magnifié cette formation qui permettra aux agents de mieux connaître le Code de l'assainissement. «On est obligé d'appliquer ce Code au quotidien. Il est donc important d'avoir tous les éléments», a-t-il indiqué, plaidant pour que les agents soient aussi dotés de badges.

Oumar KANDE

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

RAPPEL RELATIF A L'ORIENTATION DES BACHELIERS 2020 DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation porte à la connaissance des nouveaux bacheliers 2020 que les **demandes d'admission et de préinscription** dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal sont faites sur le site <http://orientation.campusen.sn>, du 30/10/2020 à 00h au 15/11/2020 à minuit, délai de rigueur.

Pour valider sa demande d'admission, le nouveau bachelier devra **obligatoirement et successivement** faire ses choix de :

1. Trois (3) filières d'admission dans chaque **université publique (Dossier Universités publiques)**;
2. Trois (3) filières d'admission dans chaque **Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel (ISEP) (Dossier ISEP)**
3. Et trois filières d'admission dans **les Brevets de Techniciens supérieurs publics (BTS) (Dossier BTS)**

POUR RAPPEL, CE LUNDI 02 NOVEMBRE 2020 A 11h50 :

- **26307 BACHELIERS ONT FINALISE LE PROCESSUS EN AYANT OUVERT ET VALIDE LES TROIS DOSSIERS (UNIVERSITES PUBLIQUES, ISEP, BTS)**
- **50218 BACHELIERS L'ONT DEMARRE (ils sont tenus de terminer le processus en validant leurs choix dans les trois dossiers (Universités publiques, ISEP et BTS))**

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION LANCE UN APPEL A TOUS LES BACHELIERS QUI N'ONT PAS ENCORE DEMARRE LE PROCESSUS DE LE FAIRE TRES RAPIDEMENT, LA DATE LIMITE ETANT FIXEE AU 15 NOVEMBRE 2020.

nécrologie

DÉCÈS

La Direction Générale et l'ensemble du personnel de **Société Générale Sénégal** ont la profonde douleur de vous faire part du décès de **leur collègue**

Mme Kadiatou DIALLO DIOP

Conseiller Clientèle Professionnels à l'agence de Lamine GUEYE



Survenu le 30 octobre 2020. L'enterrement a eu lieu le samedi 31 octobre au cimetière de Yoff.

En cette circonstance douloureuse, Société Générale Sénégal présente ses sincères condoléances à la famille éplorée.

Prions pour le repos de son âme. Que la terre lui soit légère.

(04 Nov. 2020)

le soleil

www.lesoleil.sn

BULLETIN D'ABONNEMENT

A retourner sous plis à SSPP le Soleil - Service d'abonnements
Bp 92 Dakar RP / Tel : 33 859 59 33 - Fax : 33 832 08 86

Date _____

OUI, je désire m'abonner au quotidien le Soleil pour

12 mois : 58 000 F CFA 06 mois : 30 000 F CFA 03 mois : 16 000 F CFA

Je commande ___/jour : exemplaire (s) soit un montant de _____ F CFA

Début d'abonnement : _____
Fin d'abonnement : _____

Je désire recevoir une facture acquittée

Veillez trouver ci-joint mon règlement à l'ordre de la SSPP le Soleil

Veillez préciser en chiffres et en lettre la somme à payer _____ F CFA

Je règle

Par chèque bancaire certifié à l'ordre de la SSPP le Soleil

Par virement bancaire au compte SN011 01005 005007102732 12

Par mandat-lettre au nom de la SSPP le Soleil

MES COORDONNEES

Structure _____
Adresse _____
Code postal _____ Rue _____
Ville _____
Tel _____ Fax _____ E mail _____

RESPONSABLE DES ABONNEMENTS ET DES VENTES

CLIENT

annonces légales

AVIS DE VENTE

54582
- 01 véhicule JMC sans immatriculation chassis 10559

LE MARDI 10 NOVEMBRE 2019 A 10 HEURES, A L'ENTREPÔT DE LA SOCIETE MATFORCE SA sis à Diamniadio IL SERA PROCEDE SUR PLACE A LA VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR ME IBRAHIMA DIAW COMMISSAIRE PRISEUR DE :

- 01 véhicule 4x4 de marque JMC sans immatriculation PUCK UP n° chassis 39797 blanche ;
- 01 véhicule 4x4 JMC sans immatriculation n° chassis 39100 blanche ;

SAISIS SUR LA SOCIETE MAT FORCE SA

À LA REQUÊTE DE LA SOCIETE AUTOLAQUE SARL

PAIEMENT COMPTANT + 15 %

- 01 pelle mécanique YUNDAI identification HHKHLH04V C0000659 neuve
- 01 pelle mécanique YUNDAI identification HHKHLH04J C0000660 neuve

Saisis sur la Societe Mat Force SA

À LA REQUÊTE DE LA SOCIÉTÉ CRÉDIT DU SÉNÉGAL- SA

PAIEMENT COMPTANT + 15 %

HUISSIER POURSUIVANT : ME RICHARD MARIE S DIATTA

ME IBRAHIMA DIAW COMMISSAIRE PRISEUR RUE 11 x 8 MÉDINA TÉL : 77 439-70-65

HUISSIER POURSUIVANT : ME RICHARD MARIE S DIATTA

AVIS DE VENTE

LE MARDI 10 NOVEMBRE 2019 A 10 HEURES, A L'ENTREPÔT DE LA SOCIETE MATFORCE SA sis à Diamniadio IL SERA PROCEDE SUR PLACE A LA VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR ME IBRAHIMA DIAW COMMISSAIRE PRISEUR DE :

- 01 véhicule camion HYUNDAI identification GF0673 77 HYUNDAI
- 01 véhicule camion HYUNDAI identification GF067376 couleur blanche
- 01 véhicule camion HYUNDAI HD 160 couleur blanche
- 01 véhicule camion HYUNDAI identification VHB 06 77 66
- 01 véhicule JMC sans immatriculation chassis 10561
- 01 véhicule JMC sans immatriculation chassis

- 01 véhicule JMC sans immatriculation chassis n°10562 blanc
- 01 véhicule JMC sans immatriculation chassis n° 10561 blanc
- 01 véhicule JMC sans immatriculation chassis n° 34582 blanc
- 01 véhicule JMC sans immatriculation chassis n° 10559 blanc

SAISIS SUR LA SOCIETE MAT FORCE SA

A LA REQUÊTE DE LA SOCIETE IMPRIMERIE GRAHI PLUS SARL

PAIEMENT COMPTANT + 15 %

HUISSIER POURSUIVANT : ME RICHARD MARIE S DIATTA

ME IBRAHIMA DIAW COMMISSAIRE PRISEUR RUE 11 x 8 MÉDINA TÉL : 77 439-70-65

LE MARDI 10 NOVEMBRE 2019 A 10 HEURES, A L'ENTREPÔT DE LA SOCIETE MATFORCE SA sis à Diamniadio IL SERA PROCEDE SUR PLACE A LA VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR ME IBRAHIMA DIAW COMMISSAIRE PRISEUR DE :

- 01 véhicule JMC genre L200 double cabine n° chassis 25675 rouge bordeaux
- 01 camion HYUNDAI n° chassis 067382
- 01 camion HYUNDAI n° chassis 067383
- 01 camion HYUNDAI n° chassis 067375

SAISIS SUR LA SOCIETE MAT FORCE SA

A LA REQUETE DE LA SOCIETE PATISEN SA

PAIEMENT COMPTANT + 15 %

HUISSIER POURSUIVANT : ME RICHARD MARIE S DIATTA

ME IBRAHIMA DIAW COMMISSAIRE PRISEUR RUE 11 x 8 MÉDINA TÉL : 77 439-70-65

AVIS DE VENTE

LE MARDI 10 NOVEMBRE 2019 A 10 HEURES, A L'ENTREPÔT DE LA SOCIETE MATFORCE SA sis à Diamniadio IL SERA PROCEDE SUR PLACE A LA VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR ME IBRAHIMA DIAW COMMISSAIRE PRISEUR DE :

- 01 pelle mécanique YUNDAI identification

HHKHLH04V C0000659 neuve

01 pelle mécanique YUNDAI identification HHKHLH04J C0000660 neuve

01 véhicule camion YUNDAI identification WJR067389 ; HD160

- 01 véhicule camion YUNDAI identification 43R-000065 ; HD 1000

SAISIS SUR LA SOCIETE MAT FORCE SA

A LA REQUETE DE LA SOCIETE CAM SA

PAIEMENT COMPTANT + 15 %

HUISSIER POURSUIVANT : ME RICHARD MARIE S DIATTA

ME IBRAHIMA DIAW COMMISSAIRE PRISEUR RUE 11 x 8 MÉDINA TÉL : 77 439-70-65

AVIS DE VENTE

LE MARDI 10 NOVEMBRE 2019 A 10 HEURES, A L'ENTREPÔT DE LA SOCIETE MATFORCE SA sis à Diamniadio IL SERA PROCEDE SUR PLACE A LA VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR ME IBRAHIMA DIAW COMMISSAIRE PRISEUR DE :

- 01 véhicule HYUNDAI sans immatriculation dont le chassis est numéroté : 203477 ;

SAISIS SUR LA SOCIETE MAT FORCE SA.

A LA REQUETE DE MONSIEUR FREDERIC KHOURY

PAIEMENT COMPTANT + 15 %

HUISSIER POURSUIVANT : ME RICHARD MARIE S DIATTA

ME IBRAHIMA DIAW COMMISSAIRE PRISEUR RUE 11 x 8 MÉDINA TÉL : 77 439-70-65

Faites confiance au « Soleil »

ENVOI DE FONDS DES MIGRANTS VERS L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

La Banque mondiale prévoit un repli de 2 481 milliards de FCfa en 2020

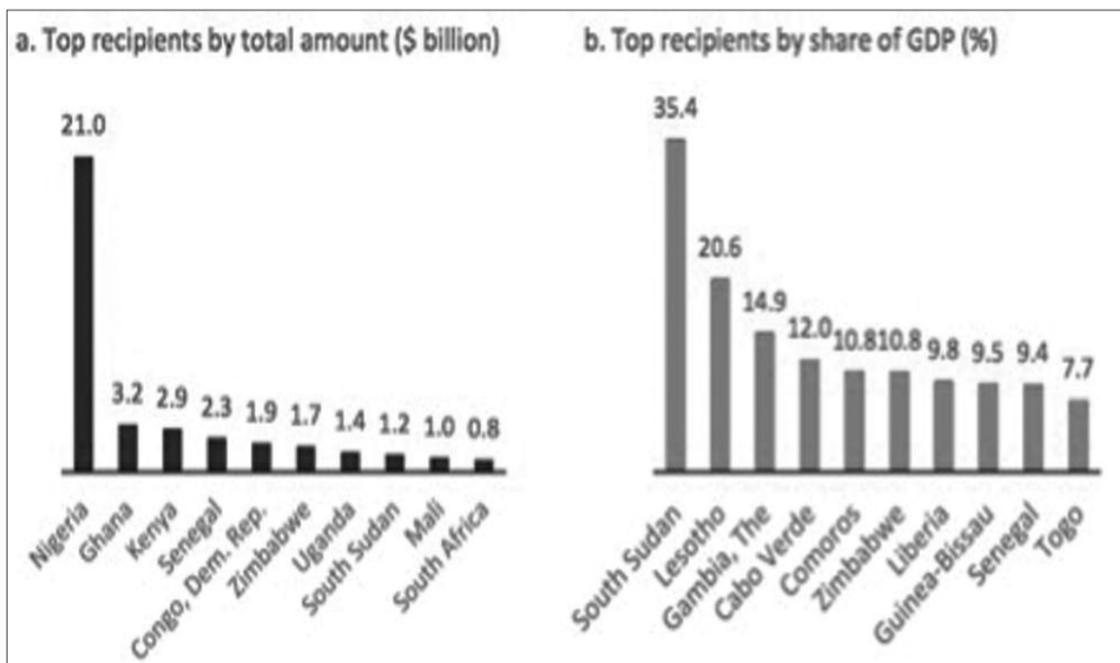
Les dernières projections de la Banque mondiale annoncent une baisse de 9 %, soit 44 milliards de dollars (2.481 milliards de FCfa), des envois de fonds des migrants vers l'Afrique subsaharienne. Ce repli résulte des effets de la pandémie de la Covid-19 qui a affecté les activités des travailleurs migrants de beaucoup de pays africains et du reste du monde.

En raison de la propagation de la pandémie de la Covid-19, les transferts des migrants devront connaître un ralentissement dans presque toutes les régions du monde, alerte la Banque mondiale dans un récent rapport. S'agissant de l'Afrique subsaharienne, l'institution financière indique que les envois de fonds vers cette zone devraient reculer d'environ 9 % en 2020, soit 44 milliards de dollars (2.481 milliards de FCfa). Elle précise que si les flux à destination du Kenya restent, pour l'instant, positifs, ils devraient finir par plonger en 2021. Les transferts vers tous les grands pays bénéficiaires devraient baisser. Ces baisses ne sont pas sans conséquences sur les conditions de vie des populations. En effet, la Banque prévient que du fait de l'ampleur de la crise sanitaire qui a touché, à la fois, les pays d'origine et de destination des migrants subsahariens, ce tassement des remises migratoires devrait aggraver l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

Concernant la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, les transferts d'argent devraient chu-

ter de 8 % en 2020, soit 55 milliards de dollars, pénalisés par le ralentissement durable attendu de l'économie mondiale. Les envois vers l'Égypte, premier pays bénéficiaire de la région, se sont jusqu'ici révélés contra-cycliques (relatif au sens inverse de la situation conjoncturelle). Ces flux devraient finir par baisser avec l'affaiblissement des cours du pétrole et le ralentissement économique dans les pays du Golfe. Pour la zone Europe et Asie centrale, la Banque mondiale prévoit un repli de 16 % (48 milliards de dollars) des remises migratoires sous l'effet de la pandémie et du repli des cours du pétrole. Pratiquement, tous les pays de la région affichent une chute des envois de fonds supérieure à 10 % en 2020. La dépréciation du rouble russe risque elle aussi de ralentir les transferts d'argent en provenance de la Russie.

À une échelle beaucoup plus globale, la Banque mondiale indique que les transferts d'argent vers les pays à revenu faible et intermédiaire devraient se replier à 508 milliards de dollars en 2020, en recul de 7 %, avant de connaître un nouvel effondre-



Baisse des envois de fonds vers l'Afrique subsaharienne en 2020 par montant total (Figure A) et part du Pib (Figure B).

ment, en 2021, à 470 milliards de dollars (-7,5 %). L'atonie de la croissance économique, l'insuffisance des niveaux d'emploi dans les pays d'accueil des migrants, la faiblesse des cours du pétrole et la dépréciation des monnaies des pays d'origine des transferts d'argent par rapport au dollar expliquent, en grande partie, ce déclin.

Mamta Murthi, vice-présidente de la Banque mondiale pour le développement humain et présidente du Comité directeur sur les

migrations, soutient que la Covid-19, vue sous l'angle migratoire, a des effets généralisés puisqu'elle touche, à la fois, les migrants et les familles qui dépendent de ces envois de fonds.

Elle assure que la Banque mondiale poursuivra sa collaboration avec ses partenaires et les États afin de préserver cette véritable planche de salut et de contribuer au développement du capital humain. Malgré le recul attendu, les remises migratoires devraient

constituer une source de financement extérieur encore plus importante pour les pays à revenu faible et intermédiaire en 2020, nuance le rapport de la Banque mondiale dans lequel on souligne que ces transferts ont atteint un niveau record de 548 milliards de dollars en 2019. Ils dépassent ainsi les investissements directs étrangers (534 milliards) et l'aide publique au développement (environ 166 milliards).

Abdou DIAW

Baisse historique du nombre de migrants

D'après la Banque mondiale, pour la première fois dans l'histoire récente, le nombre de migrants internationaux devrait baisser, cette année, à la faveur d'un ralentissement des nouveaux départs et d'une hausse des retours vers les pays d'origine. Toutefois, l'institution n'avance pas de chiffre sur cette population. Elle fait remarquer que ces migrations de retour ont été observées partout dans le monde depuis la levée des mesures nationales de confinement qui ont bloqué de nombreux migrants dans les pays d'accueil. La hausse du chômage parmi les migrants et les réfugiés, provoquée

par des restrictions plus strictes en matière de visas, devraient accentuer encore ce phénomène. «Au-delà des considérations humanitaires, tout milite pour accompagner les migrants qui travaillent sur le terrain dans les pays d'accueil», affirme Michal Rutkowski, directeur mondial du Pôle protection sociale et emploi de la Banque mondiale. La Banque invite les pays d'origine à trouver des solutions pour favoriser la réinstallation des migrants de retour en les aidant à obtenir un emploi ou à créer une entreprise.

A. DIAW

PROMOTION DE L'AQUACULTURE

10 000 alevins et 5 tonnes d'aliments pour la ferme de Kaël

La Directrice générale de l'Agence nationale de l'aquaculture (Ana), Dr Tening Sène, a procédé, lundi, à l'empoissonnement des bassins de la ferme du promoteur privé, Serigne Issakha Mbacké, située à Madinatoul Salam, dans l'arrondissement de Kaël, département de Mbacké.

Le Dr Tening Sène, Directrice générale de l'Agence nationale de l'aquaculture (Ana), poursuit son périple à l'intérieur du pays. Lundi, elle et sa délégation se sont arrêtées à Madinatoul Salam, une localité située dans l'arrondissement de Kaël, département de Mbacké. Ici, la patronne de l'Ana a assisté à l'empoissonnement de deux bassins de la ferme du promoteur privé, Serigne Issakha Mbacké. Chacun des deux bassins a reçu 5.000 alevins. À cette occasion, Mme Sène a fait savoir que la production attendue est de 12 tonnes par récolte, soit 24 tonnes l'année. Cependant, a-t-elle ajouté, qu'avec une bonne maîtrise, les

deux bassins pourront fournir jusqu'à 50 tonnes par an.

En sus des alevins, l'Ana qui a assuré l'accompagnement technique pour l'étude et la réalisation de la ferme a donné, sous forme d'appui, 5 tonnes d'aliments de poisson pour encourager le promoteur.

Le chef religieux, par ailleurs opérateur économique et acteur de développement, s'est félicité de l'appui que lui a apporté l'Ana. Selon lui, la mise en place de cette Agence est une très bonne initiative. À cet effet, il a encouragé l'État à la doter davantage de moyens, afin qu'elle puisse s'acquitter correctement de ses missions et atteindre les objectifs

qui lui sont fixés.

Serigne Issakha Mbacké envisage l'extension de sa ferme par la construction de trois nouveaux bassins qui lui permettront de doubler la capacité de production. En effet, la ferme du chef religieux compte actuellement trois bassins d'un linéaire de 450 m3, pour un coût de 22 millions de FCfa, sans compter les deux forages installés, le fonds de roulement et les salaires du personnel (trois employés permanents pour l'instant).

Mme Tening Sène a magnifié les efforts entrepris par le chef religieux. «Ce genre d'initiative est à encourager en ce sens qu'elle lutte contre le sous-emploi et l'exode rural. Donc, à retenir les jeunes qui, à défaut de prendre la mer, envahissent la capitale», a-t-elle déclaré.

Mamadou DIËYE

SOVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Les pays africains invités à soutenir la transition vers l'agroécologie

L'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (Afsa) a appelé les gouvernements africains à soutenir la transition vers l'agroécologie et la souveraineté alimentaire. Elle a tenu, du 27 au 29 octobre dernier, sa conférence biennale panafricaine sur les systèmes alimentaires.

Une des leçons que le monde aura apprise de la pandémie de la Covid 19, c'est que chaque pays doit penser à garantir sa souveraineté alimentaire. En ce sens, les pays africains sont les plus interpellés par cette question, eux qui dépendent beaucoup de produits alimentaires importés. L'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (Afsa) qui a fait du sujet son cheval de bataille, a reposé le débat lors de sa troisième conférence biennale panafricaine sur les systèmes alimentaires qui s'est tenue en ligne du 27 au 29 octobre derniers. Les échanges avaient, comme fil conducteur, le thème «Façonner l'avenir des marchés agroécologiques en Afrique : comprendre la transformation du marché nécessaire pour soutenir la transition vers l'agroécologie et la souveraineté alimentaire», précise un communiqué de l'entité panafricaine créée en 2008. «La conférence et la célébration des systèmes alimentaires africains, qui se sont tenues deux fois depuis 2016, est en train de devenir l'événement panafricain le plus important de la société civile, en façonnant les discours liés aux systèmes alimentaires africains et à l'agriculture durable», soulignent les organisateurs.

Au cours de ces trois jours d'échange, il a été notamment mis en lumière «la façon dont les mar-

chés alimentaires africains traditionnels et informels sont souvent négligés et comment leur renforcement est un élément essentiel de la transition vers l'agroécologie». Par ailleurs, ajoute la note, la conférence a permis d'exposer les défis auxquels sont confrontés les marchés agroécologiques africains, d'affiner les options politiques vers les marchés alimentaires durables. «La Covid-19 incarne encore mieux l'ère de crise causée par le paradigme des systèmes alimentaires industriels. L'Afrique en est la malheureuse victime. Il est donc temps pour l'Afrique de mener la transition vers l'agroécologie en tant que système agricole le plus viable pour s'adapter au changement climatique, éliminer la faim, restaurer la biodiversité, améliorer la santé publique et apporter la justice sociale aux citoyens africains», déclare Dr Million Belay, coordinateur général de l'Afsa. Quant à Chris Macoloo, président de l'Afsa, il rappelle que cette conférence biennale sur le système alimentaire «est la seule plate-forme continentale où nous reconnaissons, célébrons et défendons les petits producteurs africains de denrées alimentaires qui nourrissent le continent avec des ressources à faible niveau d'intrants et des systèmes semenciers paysans depuis des siècles».

Elhadji Ibrahima THIAM

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'université de Thiès va porter le nom d'Iba Der Thiam

Le Président de la République, Macky Sall, s'est rendu, hier, à Liberté 4, au domicile du défunt Professeur Iba Der Thiam pour présenter ses condoléances. Le Chef de l'État en a profité pour annoncer que l'université de Thiès portera le nom de l'éminent professeur d'histoire. Le projet d'écriture de l'histoire générale du Sénégal va également se poursuivre avec notamment le financement des recherches à hauteur de 150 millions de FCfa, a déclaré Macky Sall.

Pour rendre hommage à Iba Der Thiam, décédé samedi dernier, et graver son nom dans l'histoire du Sénégal, le Président de la République, Macky Sall, a pris la décision de baptiser l'université de Thiès, Université Iba Der Thiam (Uidt). Le Chef de l'État l'a annoncé, hier, lors du déplacement qu'il a effectué au domicile du défunt professeur, à Liberté 4, pour présenter ses condoléances. « Le projet d'écriture de l'histoire générale du Sénégal va également se poursuivre avec notamment

le financement des recherches à hauteur de 150 millions de FCfa », a déclaré le Président de la République.

Le pr Iba Der Thiam a été ministre de l'Éducation nationale de 1983 à 1988 sous le régime du Président Abdou Diouf. Ses obsèques ont eu lieu le dimanche 1er novembre. Enseignant émérite, le Pr Thiam a un parcours académique digne d'éloges que lui reconnaissent ses pairs d'ici et d'ailleurs. Major de sa promotion, de son entrée à sa sortie de l'Université de Dakar, avec

presque toujours la mention « Bien » ou « Très bien », le parcours de celui que les intimes appelaient Iba « la Science » est à la dimension de son patriotisme sincère. C'est ce qui lui vaut sans doute l'affection que lui porte le Président de la République et la Nation toute entière.

De lui, on retiendra surtout, l'instauration du double flux dans le cycle élémentaire, entre autres réformes et la généralisation de l'indemnité de logement à tous les enseignants. Iba Der Thiam fut également auteur d'une thèse d'État intitulée : « L'évolution politique et syndicale du Sénégal colonial de 1840 à 1936 ». Elle porte sur 5.179 pages. Le Pr Thiam a aussi été coordonnateur de l'Histoire générale du Sénégal (Hgs) à partir de 2013. Ce projet scientifique



Venu présenter ses condoléances à la veuve du professeur Iba der Thiam, le Président Macky Sall a pris la décision de graver à jamais le nom de celui-ci dans l'histoire.

avait pour objectif de réécrire l'Histoire générale du Sénégal qui, jusqu'à présent, reflétait la vision coloniale. Le comité de pilotage de la rédaction de l'Histoire

générale du Sénégal a déjà remis les cinq premiers ouvrages sous la houlette du défunt professeur au Chef de l'État, Macky Sall.

Seydou Prosper SADIO

HYGIÈNE ET QUALITÉ

1 600 boulangers ciblés par un programme de formation

Le Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Dame Diop, a procédé, hier, au lancement du programme de formation des boulangers du Sénégal. D'un coût de 80 millions de FCfa, il compte outiller 1.600 jeunes boulangers sur les normes d'hygiène et de qualité.

Le secteur de la boulangerie au Sénégal va bénéficier d'un programme de formation en hygiène et qualité. Financé par le Fonds de financement de la formation professionnelle et tech-

nique (3FPT) à hauteur de 80 millions de FCfa, le projet va, dans sa première phase, former 1.600 jeunes boulangers d'ici à fin décembre à travers le pays, a déclaré, hier, à Dakar, le mi-

nistre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Dame Diop. Selon lui, cette initiative est une réponse aux réformes en cours dans le secteur de la boulangerie, pour le respect des règles d'hygiène et de qualité, récemment entreprises par le ministère du Commerce à travers le Fonds de financement de la formation professionnelle et technique (3FPT). « Pour cette première cohorte, 1.600 jeunes

sénégalais, issus de toutes les régions du Sénégal, vont bénéficier de cette formation pour un coût global de 80 millions de FCfa », a indiqué le Ministre. A son avis, l'hygiène et la qualité constituent des volets essentiels des demandes qu'expriment les consommateurs et les professionnels de la boulangerie. M. Diop a saisi l'occasion pour réitérer aux professionnels de la boulangerie, son engagement

pour les accompagner dans toutes les actions visant à renforcer leurs compétences. Le directeur du commerce intérieur, Oumar Diallo, s'est réjoui de cette initiative, estimant que cette formation va non seulement contribuer à assurer la pérennité des emplois dans le secteur, mais aussi garantir aux consommateurs sénégalais l'accès à un pain de qualité.

Maguette Guèye DIEDHIU

ORIENTATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les bacheliers ont jusqu'au 15 novembre pour s'inscrire

La plateforme Campusen est maintenant ouverte aux bacheliers. Ceux-ci peuvent faire leur demande d'orientation dans les universités publiques et les Instituts supérieurs d'enseignement professionnel (Isep) jusqu'au 15 novembre prochain.

Dans un communiqué de presse publié sur son site web, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation porte à la connaissance des nouveaux bacheliers 2020 que les demandes d'admission et de préinscription dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal sont faites sur le site web de campusen, du 30 octobre au 15 novembre 2020, à minuit, délai de rigueur. Cette année, ajoute la même source, les demandes d'admission dans les universités publiques, les Instituts supérieurs d'enseignement professionnel (Isep) et les Brevets de techniciens supérieurs publics (Bts) se feront en même temps. Ainsi, pour valider sa demande d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur sénégalais sur Campusen, les nouveaux bacheliers devront choisir obligatoirement et successivement trois filières d'admission dans chaque université publique ; trois filières d'admission dans chaque Isep et trois filières d'admission dans les Bts. « Les bacheliers doivent formuler



Cheikh Oumar Anne, Ministre de l'Enseignement supérieur.

leur demande comme précisé ci-dessus sur le site dans les délais prescrits. Aucune demande de dérogation ne sera reçue cette année par la Direction générale de l'enseignement supérieur (Dges) », précise-t-on.

Ledit ministère note que les établissements d'enseignement supérieur (écoles, instituts, etc.) qui recrutent par voie de concours, tests ou entretiens, conservent leurs procédures particulières d'admission.

Aliou KANDE



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

DIRECTION DES PÊCHES MARITIMES

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

NUMÉRO DU MARCHÉ : DRPCO N° 2020/MPPEM/03/F_DPM_111

DENOMINATION DU MARCHÉ : ACQUISITION DE MATÉRIELS TECHNIQUES POUR LES POSTES DE CONTRÔLE, QUAIS DE PÊCHE, ET AIRES DE TRANSFORMATION POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES PRODUITS DE LA PÊCHE

NOMBRE D'OFFRES REÇUES : SEPT (05) offres

- DISMAT
- GTS
- SEMI
- SENEGAL DELTA MARINE
- ECOS SUARL

NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRE PROVISOIRE

- DISMAT 11 AVENUE JEAN JAURES, IMMEUBLE ALY IBRAHIM, DAKAR-SENEGAL

MONTANT DE L'OFFRE RETENUE PROVISOIREMENT

- Quarante-trois millions six cent un mille (43 601 000) francs CFA TTC

DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison des fournitures sont fixés comme suit :

QUINZE (15) JOURS à compter de la notification du contrat de marche immatriculé

La publication du présent avis est effectuée en application de l'Article 84 du Code des Marchés publics. Elle ouvre dans un premier temps le délai pour un recours gracieux auprès du Directeur de l'Administration Générale et de l'Équipement du Ministère des Pêches et de l'Économie maritime, en vertu de l'article 89 du Code des marchés publics, puis dans un deuxième temps, pour un recours auprès du Comité de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés publics, en vertu de l'article 90 dudit Code.

Diène FAYE
DIRECTEUR DES PÊCHES MARITIMES

DIOURBEL

Des faux médicaments d'une valeur de 1,4 milliard de FCfa incinérés

La subdivision régionale des douanes de Diourbel, en collaboration avec l'Ordre des pharmaciens, a procédé, hier, à l'incinération de faux médicaments estimés à 1,4 milliard de FCfa saisis en 2017 par la brigade de Gendarmerie de Touba Bélel.

Les faux médicaments saisis à Touba en 2017 et qui avaient conduit à l'emprisonnement d'Amadou Woury Diallo et de Bara Sylla ont été incinérés à Diourbel, hier mardi. De concert avec l'Ordre des pharmaciens, la subdivision régionale des douanes de Diourbel a réduit en cendre ces produits prohibés composés de

faux médicaments d'une valeur de plus de 1,4 milliard de FCfa et de 70 kg de chanvre indien estimés à 400.000 FCfa.

De l'avis du Lieutenant-colonel des douanes et chef du démantèlement régional, Cheikh Faye, cette incinération entre dans le cadre de leur mission sécuritaire qui est de protéger la population,

surtout la jeunesse, contre la drogue et les faux médicaments. Il a aussi magnifié la coopération entre les forces de l'ordre et de sécurité.

Avec une forte présence de ses membres, l'Ordre et le syndicat des pharmaciens se sont réjouis de cette opération tout en demandant le durcissement de la loi contre les trafiquants. « Cette incinération a une signification capitale. Elle dénote de l'envergure du marché parallèle qui constitue une gangrène et une menace pour

le système de santé de notre pays. Il est du devoir des professionnels du médicament, des autorités et plus particulièrement de l'autorité politique de s'investir pour que cette substance puisse revenir aux professionnels à qui le législateur l'a confiée », préconise le président national de l'Ordre des pharmaciens, Dr Amath Niang. Il a aussi invité ses confrères à rester constants et la population à participer à la lutte contre la vente illégale de médicaments.

Le président du Syndicat natio-

nal des pharmaciens, Assane Diop, a souhaité, quant à lui, la criminalisation de la vente illicite de médicaments. Cette saisie de médicaments ayant défrayé la chronique avait abouti à la condamnation d'Amadou Woury Diallo à cinq ans et Bara Sylla à sept ans par le tribunal de grande instance de Diourbel. Un verdict confirmé par la Cour d'appel de Thiès. Cependant, Amadou Woury Diallo avait bénéficié d'une grâce présidentielle.

Diène NGOM

PRIX INTERNATIONAL «LA FRANCE S'ENGAGE»

Les Sénégalaises Nafissatou Tine et Marina Gning primées

L'Institut français de Dakar a abrité, hier, la cérémonie de remise du Prix international de la Fondation «La France s'engage» aux deux lauréates sénégalaises, Nafissatou Tine et Marina Gning.

C'est au cours d'une cérémonie sélecte en comité réduit à l'Institut français de Dakar que Nafissatou Tine et Marina Gning ont reçu le Prix international «La France s'engage». Ces deux Sénégalaises se sont vu chacune remettre, par l'Ambassadeur de France au Sénégal, Philippe Lalliot, un chèque en carton symbolique d'un montant de 20.000 euros (plus de 13 millions de FCfa). Elles bénéficieront en plus d'un accompagnement qui sera mis en place de manière virtuelle à la rentrée prochaine par la Fondation «La France s'engage» et ses partenaires français.

Les deux récipiendaires font

partie des cinq lauréats de l'édition 2020 du Prix international «La France s'engage». Elles sont à côté de trois bénéficiaires originaires du Burkina, du Cameroun et du Tchad. Nafissatou Tine, fondatrice et gérante de Sunulex, est primée pour son projet dénommé «Cleps de compréhension des droits africains à destination des femmes». La jeune Sénégalaise vise par là l'accès facile, compréhensible et démocratisé à l'information juridique. Le nombre de femmes qui profite de la plateforme est actuellement estimé à 150.000, ce à travers de courtes vidéos en français et langues locales expliquant certains aspects saillants du droit

(famille, travail, foncier, etc.).

Marina Gning, elle, vise, à travers «Changeons les règles», à briser le tabou et les écueils autour des menstrues. Ce projet de la directrice d'Apiafrique souhaite favoriser l'accès des jeunes filles africaines à des protections hygiéniques, biologiques et durables tout en les informant sur le cycle menstruel. Il accompagne les femmes dans la gestion de leur cycle menstruel via la sensibilisation multicanale (digitale, ateliers, livrets d'information, etc.) et par des partenaires tiers payeurs pour les équipements en serviettes. «Ce prix est important car on a démarré sans moyens financiers. Il va notamment nous permettre de relancer notre site web et de créer une application mobile», s'est réjouie Marina Gning.



L'Ambassadeur de France au Sénégal, Philippe Lalliot, en compagnie des deux lauréates sénégalaises du prix international «La France s'engage».

«Les projets (...) ont été retenus parmi beaucoup d'autres d'excellente facture parce qu'ils s'inscrivent dans les enjeux transversaux des programmes de développement national du Sénégal afin de lutter contre toute forme d'inégalité et d'assurer une participation équitable au processus de développement», a soutenu Son excellence Philippe Lalliot qui s'est réjoui que les gagnantes se soient concentrées sur «le pouvoir d'agir des femmes» et de «l'égalité des genres».

Les deux Sénégalaises se sont distinguées dans ce concours qui avait reçu 106 dossiers éligibles

de 26 pays différents à l'issue d'un appel à candidatures. Dix-sept finalistes avaient été sélectionnés pour cette deuxième édition lancée en décembre 2019. Elle s'adressait à tous les porteurs de projets appartenant à l'écosystème local de l'économie sociale et dont le siège est basé en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique latine ou en Asie. L'objectif de ce concours était de promouvoir l'engagement de la société civile dans des initiatives innovantes, solidaires et utiles au plus grand nombre et de stimuler le développement et l'autonomisation des femmes.

Mamadou Oumar KAMARA

PETITE ENFANCE

Des acquis à consolider et des chantiers à entreprendre

Le Projet investir dans les premières années pour le développement humain au Sénégal (Pipadhs) a bouclé sa première année d'exécution. Durant cette période, plusieurs actions ont été menées par les différentes entités dont les interventions visant à favoriser le développement de la petite enfance dans 7 régions du pays où les indicateurs de développement humain sont les plus préoccupants (Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Kolda, Matam et Tambacounda). Après une année d'exécution, il s'agit pour les acteurs intervenant dans ce projet multisectoriel et placé sous la tutelle technique du ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants, de travailler sur le Plan de travail et de budget annuel (Pbba) de l'année écoulée et de se projeter sur le prochain exercice.

Au moment de faire le point sur ce qui a été fait, les autorités se félicitent des avancées notées malgré la pandémie de Covid-19. Mame Ngor Diouf, Secrétaire général du ministère de tutelle, a

ainsi rappelé, le 2 novembre 2020, au cours d'un atelier à Mbour, que le Sénégal a posé ces dernières années beaucoup d'actes dans le domaine du développement intégré de la petite enfance et envisage de poursuivre ces efforts. Il a souligné que « dans le domaine de la stimulation par rapport à la croissance, plus de 900.000 enfants ont bénéficié des prestations du projet. Dans le domaine de l'éducation préscolaire, au moins 206.000 enfants vont également bénéficier des prestations du Pipadhs à travers la construction d'écoles coraniques modernes, de classes préscolaires et d'autres infrastructures de développement de la petite enfance. Aussi, au moins 200.000 enfants seront enregistrés à l'état civil dans le cadre de ce projet ». Au-delà de ces actions concrètes, M. Diouf a annoncé qu'une dimension essentielle du projet sera mise en œuvre avec une communication pour un changement de comportements en faveur du développement intégré de la petite enfance.

Ousseynou POUYE



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un but – Une foi

Ministère de la Santé et de l'Action Sociale

CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE

Avis d'Attribution Provisoire

Numéro du marché : AOO-CNTS- T-016-2020

Dénomination du marché : Travaux de Réhabilitation des Locaux et Construction de Bureaux au Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)

Référence de publication : Le Soleil N° 15073 du Jeudi 27 Aout 2020

Nombre d'offres reçues : Six (06) :

ARC EN CIEL — E.G.C.C—E.N.D— E.T.DM— ACO—bETS BOROM DEURBI

Attributaire Provisoire et Montant retenu :

Lot Unique : Travaux de Réhabilitation des Locaux et Construction de Bureaux au Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)

Nom : Entreprise Touba Darou Miname (E.T.D.M)

Montant : 27 849 438 TTC

La publication du présent avis est effectuée en application de l'article 84 du code des marchés publics. Elle ouvre dans un premier temps le délai pour un recours gracieux auprès de l'autorité contractante en vertu de l'article 89 dudit code, puis dans un deuxième temps un recours auprès du Comité de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics en vertu de l'article 90 dudit code.

Le Directeur du CNTS

Professeur Iba Der Thiam (1937-2020) : un géant du continent s'en est allé

Par
Dr Ebrima SALL

Directeur exécutif, TrustAfrica

C'est avec une très grande tristesse que nous avons appris le rappel à Dieu du Professeur Iba Der Thiam, historien de renom et ancien ministre de l'Éducation nationale du Sénégal (1983 à 1988).

Avec cette disparition, c'est l'Afrique en général et sa communauté scientifique en particulier qui perdent un monument.

Ancien membre du comité scientifique de l'Unesco chargé d'écrire l'histoire de l'Afrique, Professeur Iba Der Thiam était connu pour ses connaissances approfondies des réalités historiques, sociologiques, culturelles, politiques et économiques du continent. Il était aussi connu pour son engagement pour la défense de l'Afrique et de sa dignité.

Il est auteur de plusieurs ouvrages scientifiques sur l'histoire coloniale et postcoloniale de l'Afrique.

Nous avons eu la chance de le côtoyer de près, et de travailler avec lui à partir de la fin de l'année 2013, au tout début du projet d'écriture de l'Histoire générale du Sénégal des origines à nos jours (Hgs) ; un projet exaltant et ambitieux qui lui tenait vraiment à cœur, et dans lequel il s'est investi corps et âme.

Pour la réalisation de ce projet, il s'était rapproché du Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (Codesria), qui en a hébergé le secrétariat pendant les trois premières années. En ma qualité de Secrétaire exé-

cutif du Codesria, nous avons eu à travailler ensemble, en collaboration avec le Département d'histoire de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, en mobilisant la communauté universitaire toutes disciplines confondues, et en utilisant toutes les sources auxquelles on avait accès, y compris les sources orales. Le projet suscita un grand enthousiasme, bien au-delà de la communauté universitaire, bénéficiant d'appuis aussi divers que ceux de la Ville de Dakar, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique grâce au soutien sans faille du Professeur Mary Teuw Niane, de la Présidence de la République du Sénégal, des entreprises privées et des familles religieuses. Je remercie au passage l'administration du Codesria, le gestionnaire de programme, M. Coumba Ndongfene Diouf, le chargé de l'information et de la communication, Abdarahmane Wone, qui se sont mobilisés à nos

côtés pour la réussite de ce projet.

Sur le plan scientifique, l'inspiration initiale fut l'Histoire générale de l'Afrique en 8 volumes publiés par l'Unesco. L'ambition du Professeur Iba Der Thiam était de faire avancer la décolonisation de l'histoire de l'Afrique déjà bien entamée, notamment par l'Unesco sous la direction du Professeur Amadou Mahtar Mbow, et par d'autres grands intellectuels africains comme Cheikh Anta Diop, Joseph Ki-Zerbo, Walter Rodney, Ade Ajayi, Djibril Tamsir Niane... Il s'est assuré que le projet Hgs soit bien élaboré et qu'il soit un exemple de réussite qui serait reproduit dans la sous-région et ailleurs. Il s'est entouré d'une excellente équipe pluridisciplinaire dont font partie Boubacar Diop Buuba, Rokhaya Fall, Yoro Fall (paix à son âme), Ibrahima Thioub, Saliou Mbaye, Hamady Bocoum, Professeur Wagué,

Momodou Fall, Mor Ndao et d'autres) et a invité tous ceux qui pouvaient contribuer à la réussite du projet à y prendre part. Nous avons à l'époque fait appel à des grands journalistes tels que Ibrahima Bakhom, Daouda Mané du Soleil et le regretté Moussa Paye pour renforcer la commission communication du projet.

Panafricaniste convaincu, le Professeur Iba Der Thiam a toujours répondu favorablement aux invitations de notre fondation, TrustAfrica, et de toutes les organisations qui œuvrent pour l'unité de l'Afrique et le bien-être de son peuple. Il nous a toujours encouragés et soutenus dans nos différents projets et entreprises.

A toute l'Afrique, au peuple sénégalais, à sa famille et à sa veuve, Dre Marema Touré Thiam, nous présentons nos condoléances les plus attristées et prions Allah de l'accueillir dans son paradis.

RÉPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

OFFICE DES LACS ET COURS D'EAU



Avis d'Appel d'offres (AAO) International-RELANCE

N°20/2019/MEA/OLAC/PROVET

« Travaux d'entretien d'axes hydrauliques, de construction d'infrastructures de fabrication de charbon à base de typha et de commercialisation »

Office des Lacs et Cours d'eau (OLAC)/PROVET

Avis d'Appel d'Offres – Cas sans pré qualification N° 20/2019/MEA/OLAC/PROVET

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien Le Soleil du 30 novembre 2018.

2. L'Etat du Sénégal a obtenu dans le cadre du programme de conversion de la dette Espagne/Sénégal, un don pour le compte de l'Office des Lacs et Cours d'eau (OLAC), afin de financer le **Projet de Valorisation Énergétique du Typha dans le Delta du Fleuve Sénégal (PROVET)** et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de « **travaux d'entretien d'axes hydrauliques, de construction d'infrastructures de fabrication de charbon à base de typha et de commercialisation** » N°20/2019/MEA/OLAC/PROVET, dans le cadre d'un dossier d'appel d'offres international.

3. L'OLAC sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants regroupés en trois (03) lots :

- Lot1 - Travaux de Construction d'unités de fabrication de charbon à base de typha
- Lot2 - Travaux de Construction de kiosques pour la commercialisation de charbon à base de typha ;
- Lot3 - Travaux de faucardage et désencombrement du chenal de Yéti Yone.

Aucune variante n'est permise.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres internationale tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert uniquement aux candidats de droits Sénégalais et Espagnols éligibles conformément à l'accord de don.

NB : les succursales des entrées étrangères même matriculées au Sénégal ne sont pas éligibles, conformément aux dispositions du programme.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'appel d'offres, tous les jours ouvrables de 8 heures à 17 heures du Lundi au Vendredi, auprès de la **Cellule de Passation des Marchés de l'Office des Lacs et Cours d'Eau, sis au quartier Boudiouch, Km 9 Route de l'Université Gaston Berger, Téléphone : 33 938 20 11, E-mail : olac@olac.sn**

6. Les exigences en matière de qualifications (Financières et techniques) : Voir le Dossier d'appel offres (DAO) pour les informations supplémentaires ou plus détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **OLAC, quartier Boudiouch, Km 9, route de l'Université Gaston Berger, Saint Louis BP : 490**, contre un paiement non remboursable d'une somme de **cinquante mille (50 000) francs CFA**. L'OLAC mettra à la disposition des candidats qui le demandent le fichier électronique du DAO sur présentation d'une clé USB et un exemplaire pour être consulté gratuitement sur place.

Le paiement se fera par chèque déposé auprès des services financiers de l'OLAC contre délivrance d'un reçu.

Une réunion préparatoire aura lieu au Siège de l'Office des Lacs et Cours d'eau à Saint-Louis, le **11 novembre 2020 à 09 heures précises**, suivi d'une visite du site.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : au niveau de la Cellule de Passation des Marchés de l'Office des Lacs et Cours d'eau sis au quartier Boudiouch, Km 9, route de l'Université Gaston Berger, Saint Louis au plus tard le **17 décembre 2020 à 10h 00 précises**. L'ouverture des offres se fera le même jour à **10h 00mn précises**. Elles devront rester valides 90 jours à compter de la date limite de dépôt.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées et celles reçues seront ouvertes en présence des représentants des candidats à l'adresse ci-après : **Office des Lacs et Cours d'eau sis au quartier Boudiouch, Km 9, route de l'Université Gaston Berger, Saint Louis**.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant égal à :

- Lot1 : neuf millions cinq cent mille (9 500 000) FCFA ;
- Lot2 : un million cinq cent mille (1 500 000) FCFA ;
- Lot3 : cinq millions (5 000 000) FCFA.

La garantie de soumission doit être délivrée par une institution financière dûment agréée par le Ministère des Finances et du Budget. La durée de validité de la garantie de soumission est de **vingt huit (28) jours** à compter de l'expiration de la durée de validité des offres. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre vingt dix jours (90 jours)** à compter de la date limite de soumission.

Le Directeur Général de l'OLAC
M. Alioune Badara DIOP



FONDS DE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE (3FPT)

OBJET : Appel à candidatures pour le recrutement d'un (e) Chargé (e) de l'assurance qualité.

MISSIONS DU CHARGE DE L'ASSURANCE QUALITE :

Sous l'autorité du Responsable du GAQ, le Chargé de l'assurance qualité a pour missions :

- connaître les démarches qualité et d'assurance qualité ;
- avoir une bonne connaissance des standards, normes et procédures qualité, être capable de les adapter aux utilisateurs et de les suivre ;
- faire une bonne prise en charge des demandes des organismes/établissements de formation dans le cadre de l'assurance qualité ;
- anticiper et gérer les difficultés et besoins en matière d'assurance qualité à court, moyen et long terme en proposant des solutions pertinentes ;
- maîtriser les méthodes et outils qualité ;
- proposer des outils d'assurance qualité ;
- connaître les logiciels appropriés.

A ce titre, ses principales tâches consistent à :

- participer au processus de déploiement des outils d'assurance qualité ;
- conseiller les organismes/établissements de formation professionnelle sur les processus de reconnaissance qualité du 3FPT ;
- suivre les demandes de reconnaissance des organismes/établissements de formation professionnelle ;
- suivre les plans d'action qualité ;
- toute autre tâche relevant de ses compétences à la demande du supérieur hiérarchique ;
- assurer le reporting auprès de la responsable du Guichet Assurance qualité des indicateurs qualité ;
- assurer le suivi des enregistrements (écarts, anomalies et dysfonctionnement), la collecte et le traitement des informations et des éléments probants pour les besoins des évaluations externes ;

QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES

Etre titulaire d'un diplôme de Bac + 5 en Management de la qualité ou gestion des organisations ou tout autre diplôme jugé équivalent.

- Expérience : au moins 5 ans dans un poste similaire ;
- Une expérience en assurance qualité, serait un plus ;
- Avoir une capacité d'analyse et de synthèse ;
- Avoir une aisance relationnelle et une bonne qualité rédactionnelle ;
- Avoir une connaissance des outils et méthodes d'assurance qualité ;
- Avoir 45 ans au plus.

MODALITES DE RECRUTEMENT

Le recrutement se fera en deux (2) étapes :

- Phase de présélection sur dossier ;
- Phase de sélection des candidats retenus après la présélection, sur entretien.

PIECES A FOURNIR

A l'appui de toute candidature, les pièces à fournir sont :

- lettre de motivation adressée à la Directrice Générale du 3FPT ;
- curriculum vitae ;
- copies légalisées des diplômes ;
- attestations de travail et/ou attestation de bonne exécution ;
- photocopie légalisée de la carte nationale d'identité.

DEPOT DES CANDIDATURES

Les candidatures devront être déposées au plus tard le **23 Novembre 2020 à 11 heures** sous pli-fermé avec la mention « **Candidature au poste de Chargé de l'assurance qualité** » à l'adresse suivante : **Sacré-Cœur cité Keur Gorgui, lot N°R133, Immeuble Yaye Mariétou FALL près du supermarché Auchan.**

Tel : 33 869 25 80

04 11 2020 - AS



FONDS DE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE (3FPT)

OBJET : Appel à candidatures pour le recrutement d'un Responsable du Suivi-Evaluation.

MISSIONS DU RESPONSABLE SUIVI-EVALUATION

Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation performant et assurer sa mise en œuvre.

Le responsable du Suivi-Evaluation a pour principales activités :

- élaborer une stratégie de suivi-évaluation en incluant la conceptualisation et la collecte de données nécessaire à la mise à jour des indicateurs et en assurer la fiabilité des sources ;
- développer un système de suivi des activités et d'évaluation des résultats ;
- coordonner la réalisation du plan stratégique ;
- collaborer avec les responsables de services, les différents partenaires et bénéficiaires afin de faciliter la collecte des données pour les indicateurs de performance et les progrès des activités en vue des rapports d'évaluation ;
- élaborer et communiquer aux équipes les tableaux de bord de suivi et d'évaluation technico-financière ;
- consolider les rapports d'activités et les tableaux de bord établis par les différents services ;
- analyser et expliquer les écarts entre les réalisations et les prévisions pour chaque composante et activité et formuler toutes recommandations appropriées pour améliorer les performances ;
- élaborer les rapports mensuels, trimestriels et annuels de suivi et d'évaluation et faire des propositions d'ajustement du plan de travail ;
- coordonner l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale des différents projets ;
- évaluer l'impact et la rentabilité des produits mis en place pour le financement des cibles ;

QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES

Etre titulaire d'un diplôme de BAC+5 en Gestion, statistiques, Economie ou tout autre diplôme équivalent.

- Avoir une expérience d'au moins 05 années dans le domaine du Suivi-Evaluation ;
- Maîtrise technique et complète du domaine de la gestion de projet ;

- Connaissance des méthodes et approches de Suivi-Evaluation (quantitatives, qualitatives et participatives) ;

- Avoir une connaissance de Word, Ms Project Excel, Powerpoint, Outlook, Adobe, et des logiciels ERP de gestion de projets, etc. ;
- Avoir une capacité d'analyse, de synthèse et de résolution des problèmes ;
- Qualité d'expression écrite et orale ;
- Avoir une capacité à travailler en équipe ;
- Respect de la confidentialité des informations ;
- Aptitudes relationnelles ;
- Avoir 45 ans au plus.

MODALITES DE RECRUTEMENT

- Le recrutement se fera en deux (2) étapes :

- Phase de présélection sur dossier ;
- Phase de sélection des candidats retenus après la présélection, sur entretien.

PIECES A FOURNIR

A l'appui de toute candidature, les pièces à fournir sont :

- lettre de motivation adressée à la Directrice Générale du 3FPT ;
- curriculum vitae ;
- copies légalisées des diplômes ;
- attestations de travail et/ou attestation de bonne exécution ;
- photocopie légalisée de la carte nationale d'identité.

DEPOT DES CANDIDATURES

Les candidatures devront être déposées au plus tard le **23 Novembre 2020 à 11 heures** sous pli-fermé avec la mention « **Candidature au poste de responsable du suivi-évaluation** » à l'adresse suivante : **Sacré-Cœur cité Keur Gorgui, lot N°R133, Immeuble Yaye Mariétou FALL près du supermarché Auchan.**

Tel : 33 869 25 80

04 11 2020 - AS

MEURTRE, INHUMATION CLANDESTINE, VOL

Le maçon tue son collègue et l'ensevelit dans le chantier

Une peine de réclusion criminelle à la perpétuité a été requise contre un maçon, attrait hier, à la barre de la Chambre criminelle de Dakar. Il avait tué et enterré son collègue dans un coin de leur lieu de travail.

Le récit est glaçant. Lorsque M. Diabang a raconté, hier, à la barre de la Chambre criminelle de Dakar, la manière dont il a tué son collègue maçon A. Diaw, toute la salle a été prise de stupeur. D'un ton calme, il a confessé avoir ôté la vie à la victime avant de l'ensevelir avec ses habits et son calepin, sur leur lieu de travail. Le meurtre avait eu lieu à la Cité Namora (Tivaoune Peulh), en 2016. Et dire que cet acte macabre découle d'une banale histoire.

En effet, les deux maçons ont eu une dispute à propos de leur salaire. L'accusé voulait savoir combien son collègue touchait, histoire de faire une comparaison avec ce qu'il gagnait, lui. Après une première dispute sur la terrasse, les choses ont dégénéré. «Il m'a attaqué. Pour riposter, je l'ai frappé avec une pelle à la nuque. Après le premier coup, il a eu des vertiges et s'est penché, je lui ai asséné un deuxième coup qui l'a terrassé, puis un troisième qui a

fini de l'achever. Puisqu'il ne bougeait plus, j'ai tout nettoyé et je l'ai enterré», a raconté, froidement, l'accusé.

Mais le président lui a fait remarquer qu'il a tronqué les faits. «Vous avez dit aux enquêteurs que vous l'avez d'abord frappé avec une brique, avant de l'achever avec la pelle», lui a rappelé le juge. «Je n'ai jamais dit ça. Le sang sur les briques provient des blessures», a rétorqué l'accusé, précisant avoir enterré le corps sous la panique.

S'agissant du téléphone de la victime retrouvé chez lui, il a contesté l'avoir volé, de même que



les 1500 F Cfa, son salaire journalier. «J'ai oublié le téléphone chez moi en me rendant chez mon patron et c'est en cours de route que les gendarmes m'ont appelé», a-t-il ajouté. Revenant à la charge, le juge lui a demandé pourquoi a-t-il achevé la victime alors qu'elle était tombée. «J'ai agi sous la colère», a-t-il justifié.

Pour le parquet, l'intention de l'homicide volontaire est établie de même que le vol et l'inhumation

sans autorisation administrative. Il a requis la réclusion criminelle à la perpétuité. Répliquant au parquetier, Me Oumar Sène qui a soutenu que dans cette affaire est une altercation qui a dégénéré, a plaidé pour la requalification du meurtre en homicide involontaire. Car, argue-t-il, «qui dit altercation, parle échange de coups».

L'affaire sera vidée le 17 novembre prochain.

Fatou SY

DÉTENTION ILLÉGALE D'ARME BLANCHE ET MENACES

Le voisin belliqueux et récidiviste écope de deux mois ferme

Le Tribunal de Grande instance de Pikine-Guédiawaye a condamné, hier, en audience des flagrants délits, Ch. O. Camara à six mois ferme. Il comparait pour détention illégale d'arme blanche et menaces verbales de mort au préjudice d'A. Diallo.

«Personne n'a le droit de se faire justice». Cette maxime, Ch. O. Camara devait la faire sienne. Poursuivi, hier, pour détention illégale d'arme blanche et menaces verbales de mort au préjudice de A. Diallo, le prévenu a déclaré devant les juges que la partie civile a fait une violation de domicile. C'est la raison pour laquelle il a brandi un coupe-coupe pour se défendre. «C'est un coutumier des faits pour m'avoir sectionné les doigts. Chaque fois que nos enfants se battaient, il se sert d'une arme blanche pour m'attaquer. J'en ai marre de fuir», a confié le prévenu qui a reconnu posséder un coupe-coupe pour sa défense. Aussi a-t-il rappelé le différend qui l'avait opposé au sieur Diallo.

«Lors de notre premier accrochage, il m'avait surpris avec un couteau. Il m'a poignardé le bras avant de sectionner mes doigts. J'ai porté plainte et il a été condamné à 6 mois ferme. Depuis lors, rien ne va plus entre nous», s'est justifié le prévenu. Des propos balayés par la partie

civile, A. Diallo. Selon lui, le prévenu cherche par tous les moyens à le faire retourner en prison. «Il m'en veut et je ne sais pour quelle raison. La dernière fois, il m'a menacé avec une arme blanche vers les coups de 21 heures. Des voisins sont venus m'avertir de faire attention à lui parce qu'il aurait juré de me faire retourner en prison», a informé la partie civile.

Confirmant les propos de son client, Me Abdoulaye Diallo a dénoncé l'attitude du prévenu qui n'a pas hésité à proférer des injures devant les juges. «C'est un révolté qui en veut à tout le monde, particulièrement à son voisinage. Même les anciens du quartier n'échappent point à ses agissements injustifiés», a indiqué l'avocat. Chaque fois qu'il a des accrochages avec quelqu'un, a poursuivi Me Diallo, il a brandi une arme pour semer la terreur. «Il provoque tout le monde, y compris les enfants qui le fuient dès qu'ils le voient s'approcher d'eux. Pour toutes ces raisons,

je sollicite qu'il soit retenu dans les liens de prévention en le déclarant coupable des faits qui lui sont reprochés», a plaidé Me Diallo de la partie civile.

Dans son réquisitoire, le Procureur de la République a estimé que les faits sont constants. «Le prévenu a reconnu avoir détenu une arme. Son comportement face aux juges confirme son agressivité. Je sollicite qu'il soit reconnu coupable et condamné...», a requis le maître des poursuites.

Évoquant les antécédents que son client a eus avec le plaignant, Me Omar Sy a trouvé la sentence très lourde. «Il y a un antécédent entre les deux parties. Lors d'un accrochage, le plaignant a surpris mon client pour lui sectionner quatre doigts. C'est ce qui justifie sa colère chaque fois qu'il le voit. Aujourd'hui, le prévenu est un homme physiquement diminué. C'est pourquoi, je sollicite la relaxe de mon client à défaut, qu'une application bienveillante de la loi lui soit faite», a plaidé la robe noire. Le tribunal, après délibéré, a déclaré Ch. O. Camara coupable et l'a condamné à six mois ferme.

Tata SANE

ABUS DE CONFIANCE

Deux courtiers encaissent 500 000 FCfa pour un appartement fictif

De connivence avec I. Diakhaté, A. H. Kane a encaissé 500.000 Fcfa en guise d'avance pour le loyer d'un appartement sis à Castors, sans aucune autorisation de louer. I. Diakhaté étant introuvable, A. H. Kane a été condamné à six mois assortis du sursis et à payer 500.000 Fcfa au pauvre locataire M. Amya qui n'avait que ses yeux pour pleurer.

Étudiant en Licence 2 en Communication, selon ses dires, A. H. Kane, né en 1996, comparait, lundi 2 novembre, devant la barre du tribunal des flagrants délits de Dakar pour association de malfaiteurs et complicité d'escroquerie. De connivence avec I. Diakhaté en fuite, ils auraient encaissé 500.000 Fcfa en guise d'avance pour le loyer d'un appartement sur lequel ils n'avaient aucun droit.

Selon la version de M. Amya, sa sœur cadette a vu des annonces d'appartements à louer sur la page

Facebook de Kane. Ce dernier les a mis en rapport avec Ousmane qui leur a donné le numéro de portable de Diakhaté. Celui-ci s'est présenté comme le neveu du propriétaire et gérant de l'appartement. «Nous avons visité le local qui nous convenait. J'ai alors appelé Kane qui m'a assuré qu'il n'y avait rien à craindre. C'est pour cela que j'ai remis nos 500.000 Fcfa à Diakhaté. Deux jours après la remise de la somme, je l'ai appelé en vain. Je suis parti à l'appartement où il y avait des travaux. C'est là-bas que j'ai appris

que nous avons été trompés», a narré le plaignant.

Face aux juges, A. H. Kane s'est dédit arguant qu'il ne disposait pas d'appartement à Castors pour 250.000 Fcfa par mois. Lundi dernier, les locataires qui devaient lui remettre le troisième mois lui ont donné rendez-vous. Lorsqu'il s'est présenté, les trois frères l'ont séquestré de 19h à 21h30 en exigeant leur argent. Contacté par ses soins, Diakhaté ne s'est jamais présenté.

Ainsi, le locataire Amya a réclamé 500.000 Fcfa. Le Procureur a sollicité l'application de la loi pénale.

Le tribunal a condamné A. H. Kane à six mois assortis du sursis et alloué 500.000 Fcfa à M. Amya.

Hadja Diaw GAYE

AUDITION AU FOND ET PROCÈS EN APPEL Assane Diouf face aux juges le 10 novembre prochain

En détention préventive depuis le 5 juin dernier, l'ancien émigré Assane Diouf sera auditionné au fond le 10 novembre prochain. Il fera face au Doyen des juges Samba Sall qui devra l'entendre sur les faits de rébellion, outrage à agent de la force publique, appel à un attroupement armé, injures publiques par le biais d'un système informatique et offense au chef de l'État. Pour rappel, l'inculpé surnommé «Insulteur public n°1», est en prison depuis cinq mois, suite à une publication, sur sa page Facebook, d'une vidéo où il profère des propos virulents, à l'endroit des hautes autorités du pays. Il a été cueilli chez lui, en

plein live. D'ailleurs, ce n'est pas la première fois qu'il a été arrêté pour des faits similaires. Il avait recouvré la liberté le 28 février dernier après sa condamnation par le tribunal correctionnel de Dakar, à 2 ans de prison dont 9 mois assortis de probation. Le juge avait ordonné son suivi psychosomatique et psychiatrique et lui avait interdit toute sortie publique durant une période de 3 ans. Non satisfait de cette décision, son conseil, Me Ciré Clédor Ly a interjeté appel. Le dossier a été également enrôlé à la date du 10 novembre, le jour de son audition au fond, dans la seconde affaire.

F. SY

TROIS MOIS ASSORTIS DU SURSIS Un ancien chef du protocole trafiquait des passeports diplomatiques

Ancien chef du protocole d'un ex-ministre de la Justice, qui a occupé ce poste pendant un an selon ses dires, A. Fall, né en 1964, marié et père de trois enfants, était face aux juges du tribunal des flagrants délits de Dakar, hier, pour abus de confiance. Il a reçu 1,5 million de FCfa de A. Sarr pour un passeport diplomatique. Selon la partie civile, absente à l'audience, le prévenu lui a montré les passeports diplomatiques de son ministre de tutelle et de son épouse et lui a dit qu'il a un quota et peut lui obtenir le sésame à condition que le commerçant passe à la caisse.

S'appuyant sur un autre détenu pour marcher jusqu'à la barre, A. Sarr, souffrant, reconnaît les faits. En vérité, a-t-il soutenu, un de ses proches l'a induit en erreur

en lui faisant croire qu'il pouvait lui procurer un passeport diplomatique. De bonne foi, il en a parlé au plaignant.

Le Procureur a requis l'application de la loi pénale.

Les deux conseils de la défense, manifestement gênés par le dossier, ont plaidé à voix basse. Leur client, concédant-ils, a reçu de l'argent en échange de services pour lesquels il n'avait aucune compétence. Son état de santé est précaire, il ne peut que demander la clémence et une application bienveillante de la loi pénale. «C'est un homme respectable et respecté qui a commis une erreur», ont plaidé les avocats.

A. Fall a été condamné à trois mois assortis du sursis. Les intérêts de la partie civile ont été réservés.

H. D. GAYE

Collectivités territoriales

TAMBACOUNDA

Les projets du Conseil départemental sortent de terre

À Tambacounda, tous les grands projets initiés par le Conseil départemental ont trouvé un écho favorable auprès du Président de la République, selon son président Alassane Sina Cissokho, par ailleurs haut conseiller des collectivités territoriales.

Lors d'une conférence de presse animée hier, le Président du Conseil départemental de Tambacounda, Alassane Sina Cissokho, s'est réjoui que la plupart des pro-

jets aient trouvé une « oreille attentive » auprès du Président de la République. Parmi ceux qui ont été retenus par le Chef de l'État figurent la réhabilitation du chemin

de fer Dakar-Tamba et la construction d'un terminal à conteneur. Revenant sur les étapes de ce projet, M. Cissokho a expliqué qu'en 2016, ils avaient soumis un document au Chef de l'État. Ce dernier « synthétisait l'idée de création d'un port sec à Tambacounda ». Et, depuis 2017, le comité de pilotage national a commandité et reçu en 2018 le rapport définitif de l'étude de préféabilité pour la création d'un port sec à Tambacounda ».

Alassane Sina Cissokho se réjouit aussi d'un autre projet : le marché sous-régional dont la construction, entamée en 2017, a pour seul but d'améliorer les conditions de vie des populations. D'un coût de plus d'un milliard, le projet de construction d'un marché sous-régional a d'abord été une idée des femmes de Tamba depuis 2005. « Il a fallu notre arrivée à la tête du Conseil départemental pour qu'il connaisse un début de réalisation. C'est parce que nous l'avons porté et défendu auprès du Président de la République », a assuré le Président du Conseil départemental.

Alasane Sina Cissokho d'énumérer d'autres projets comme la réhabilitation du lycée Mame Cheikh



Alassane Sina Cissokho, président du Conseil départemental de Tambacounda.

Mbaye, la construction d'un « daara » moderne, la réhabilitation du centre de formation de Missirah qui ouvrira ses portes à l'ouverture prochaine. « Parallèlement, a souligné le Président du Conseil départemental, nous les défendons à travers la coopération internationale avec d'autres projets, d'autres bailleurs. C'est le cas de la maternité de Tamba avec le Conseil général de l'Isère, la réhabilitation du centre de Missirah avec un autre partenaire ».

Outre ces projets initiés par le Conseil départemental et qui ont connu un début de réalisation,

Alassane Sina Cissokho a rappelé « les actions » du Pudc et de Promovilles qui ont permis à Tambacounda d'avoir de nouveaux forages, de nouvelles routes et des structures sanitaires et scolaires. Sans compter la réhabilitation de l'aéroport de Tamba prévue très prochainement. « Il est aisé de comprendre pourquoi nous restons attachés au Président de la République qui, en retour, affiche, chaque jour, à l'endroit de nos populations une sympathie agissante et réconfortante », a signalé le Président du Conseil départemental.

Pape Demba SIDIBÉ

KOLDA

Plaidoyer pour immortaliser l'ancien maire Moctar Kébé

Les populations de Kolda sont unanimes à reconnaître les qualités de l'ancien maire de Kolda, Moctar Kébé, décédé dans la nuit du 19 au 20 octobre dernier. Ils soutiennent l'idée de donner son nom à une rue ou une place publique pour perpétuer son souvenir dans la mémoire collective des Koldois.

Le Vice-président du Conseil départemental de Kolda, Alfousseyni Ba, fait partie des premières personnes à demander au Conseil municipal de perpétuer le souvenir de l'ancien maire socialiste Moctar Kébé, par ailleurs ancien ministre de la Communication et Haut-commissaire du Sénégal en Gambie. Il estime que les Koldois doivent honorer la mémoire de leur ancien maire décédé dans la nuit du 19 au 20 octobre dernier. Il a eu aussi à diriger le Conseil municipal de Kolda pendant près d'une décennie. « Moctar Kébé est quelqu'un qui doit être honoré par les populations de Kolda. J'en profite pour demander que le Maire de Kolda, Abdoulaye Bibi Baldé, par ailleurs Directeur général de la Poste, et le Conseil municipal voient ce qui pourrait porter son nom dans la commune de Kolda », déclare Alfousseyni Ba.

Cette initiative est soutenue par d'anciens membres et militants du Parti socialiste. C'est le cas notamment du doyen Ogo Mballo, ancien membre du Conseil municipal de Kolda et témoin de l'évolution de la carrière politique de l'ancien maire de Kolda. « Je soutiens cette initiative et je pense que Moctar Kébé mérite bien cela.



Moctar Kébé, ancien maire de Kolda.

Durant toute sa carrière politique, il a toujours œuvré pour l'unité des Koldois. Il a commencé sa carrière politique au Lycée et, depuis lors, il s'est toujours battu pour Kolda et pour le Sénégal. Malheureusement, cette glorieuse carrière a été prématurément interrompue par la maladie qui l'a éloigné du champs politique », précise Ogo Mballo.

Des Koldois sans étiquette politique se disent également favorables à une telle initiative. Ils estiment qu'une rue, un édifice public ou une place publique doit porter le nom de Moctar Kébé pour perpétuer son souvenir dans la mémoire collective des Koldois.

Mamadou Aliou DIALLO

PROJET DE COMPLEXE COMMERCIAL À SÉDHIU Le Conseil départemental attend le rapport sur le terrain

Avec le projet de construction d'un complexe commercial d'un coût de 800 millions de FCfa, le Conseil départemental de Sédhiou avait jeté son dévolu sur un terrain de 188 m2 situé sur les bords du fleuve Casamance. Le montant réuni pour assurer les travaux est placé dans une banque, a assuré Boubacar Biaye, président du Conseil départemental, lors d'une réunion hier. Ainsi, pour prendre les devants, il a adressé des correspondances aux services déconcentrés de l'État dont l'avis sur ce terrain était plus que nécessaire.

Il s'agit notamment de l'Urbanisme qui a répondu en se déclarant incompétent, les Impôts et Domaines qui ont promis une étude pour savoir si le terrain du chérif de Hamdany, Abdou Karim Aidara, est situé ou non sur le domaine fluvial. Ces services vont ensuite produire un rapport qui sera remis au président du Conseil départemental. Ce dernier saura

alors s'il peut délibérer ou pas. Ce rapport des services déconcentrés de l'État sur ce terrain est attendu pour éviter les vagues de protestation soulevées ailleurs par l'affectation à des personnes physiques ou morales des terres appartenant au domaine maritime et fluvial. « Le Conseil départemental ne veut pas perdre ce bijou parce que ce centre commercial de 800 millions de FCfa envisage déjà l'hypothèse d'une impossibilité de délibération sur ce terrain », a expliqué Boubacar Biaye. Ce qui va le pousser à demander une dérogation au ministère de tutelle pour que la capitale du Pakao voie enfin son premier centre commercial sur les bords du fleuve Casamance. Les jeunes, frappés de plein fouet par un chômage chronique, ne souhaitent que le démarrage des travaux. Mais il faut que le terrain soit officiellement affecté. Ce qui n'est pas le cas pour le moment.

Malamine KAMARA

TERRAIN WATT GAÏNDÉ DE PIKINE-OUEST

Polémique sur l'utilisation du site

Sur le site Watt Gaïndé sis à Pikine-ouest, la mairie projette d'ériger des infrastructures d'utilité publique. Mais, une partie de la population préfère que le terrain soit utilisé pour l'extension du cimetière. Les défenseurs de l'environnement, eux, plaident pour la préservation pure et simple de cet espace.

À Pikine-ouest, l'utilisation du site Watt Gaïndé est au centre d'une vive polémique. La mairie a décidé d'aménager des équipements d'utilité publique sur ce périmètre. Ce projet a même fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal qui s'est tenu dans des circonstances difficiles avec une confrontation née de la volonté des jeunes de la commune de pousser le maire de la commune à renoncer à aménager des infrastructures sur le site. « Nous souhaitons qu'une partie soit utilisée pour étendre le cimetière qui est plein à craquer. Il doit être impérativement agrandi et nous n'avons que cet espace pour son extension », a martelé Abdoulaye Coly, président du mouvement « Sama souf, ma yok sama armèl » (mon espace pour l'extension de mon cimetière). M. Coly est d'avis que seul l'agrandissement du cimetière peut aider à

préserver cet espace. Il émet des craintes de voir une partie du foncier dilapidé.

Abdoulaye Coly regrette que le Conseil municipal n'ait pas pris en compte les préoccupations de ceux qui réclament l'extension du cimetière en utilisant une majorité mécanique pour faire passer ses projets. Maintenant que l'appel du mouvement n'a pas été entendu, une marche est prévue le 8 novembre prochain pour interpeller l'opinion et le Président de la République sur cette question. Présidente du comité de gestion de l'école Kabirou Mbodj construite sur le site, Maïmouna Sall pense, quant à elle, que ce site ne doit pas être morcelé pour une quelconque utilisation que ce soit.

« Ce site est une zone non aedificandi car toutes les eaux de ruissellement de la commune s'y retrouvent. C'est pourquoi, il est

impératif que ce site soit épargné de la boulimie des prédateurs fonciers », a-t-elle réagi. Maïmouna Sall estime que cet espace doit être aménagé pour éviter que la commune n'étouffe. Un avis largement partagé par l'environnementaliste Ibrahima Hann qui est le président de l'association « Action Citoyenne ». Il se dit convaincu que l'érection d'infrastructures sur ce site n'est pas une bonne idée en précisant que la zone ne fait certes pas de la bande verte, mais il a un rôle fondamental à jouer dans la préservation de l'écosystème et de la biodiversité dans les Niayes. Cependant, Ibrahima Hann se dit sensible au plaidoyer de la population qui réclame une partie du site pour élargir le cimetière. Il propose qu'une étude d'impact environnemental et social soit menée au préalable avant d'entreprendre l'agrandissement du cimetière. En outre, Ibrahima Hann pense que le maire doit s'expliquer sur les constructions qui sont érigées sur ledit site au lieu de penser à y construire.

Abdou DIOP

MOHAMED DIAGNE, 2^{ÈME} ADJOINT AU MAIRE DE PIKINE-OUEST « Notre commune doit aussi avoir des infrastructures de base »

Le deuxième adjoint au maire de Pikine-ouest est convaincu qu'à l'instar des autres communes, Pikine-ouest aussi doit disposer de certains équipements d'utilité publique. C'est pourquoi, une maison des jeunes, une maison de la femme, deux terrains municipaux pour les neuf associations sportives et culturelles (Asc) de la commune dont une équipe divisionnaire seront construits sur le site. Mohamed Diagne souligne que les conseillers municipaux qui sont élus par la population sont mieux

placés pour connaître leurs aspirations. Il ajoute que même les délégués de quartier sont en phase avec le Conseil municipal concernant les projets à réaliser. Mohamed Diagne révèle qu'il a porté le combat de l'élargissement du cimetière auprès du Conseil municipal qui a adressé une correspondance au Président de la République l'invitant à augmenter l'assiette foncière disponible. Il explique que cette doléance relative à l'agrandissement du cimetière pourrait avoir une suite au cas où

la requête adressée au Chef de l'État ferait l'objet d'une suite favorable. M. Diagne affirme que la mairie est dans une logique de protection du foncier.

« À notre arrivée, les douze hectares que nous avons trouvés sur place ont été vite réduits à neuf hectares. Avant que nous démarrions, il ne restait plus que sept hectares. C'est pourquoi, nous attelons à faire profiter à la commune le reste du foncier en y aménageant des infrastructures d'utilité publique », a-t-il conclu.

A. DIOP

RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Un projet pour connecter près de trois millions de Sénégalais

Malgré la présence de trois opérateurs de télécommunications, près de 3 millions de Sénégalais ne sont pas connectés ou le sont très mal. C'est pour y apporter des solutions que le Fonds pour le développement du service universel des télécommunications (Fdsut) a lancé, hier, le projet pilote d'accès universel (P2au).

Un accès universel. Selon le coordonnateur du Fonds pour le développement du service universel des télécommunications (Fdsut), Amadou Manel Fall, le projet pilote d'accès universel regroupe toutes les ins-

titutions engagées dans la politique publique de l'État du Sénégal en matière de service/acces universel, ainsi que les acteurs des télécommunications dûment établis souhaitant y participer. Il a pour

ambition de répondre aux instructions du président de la République qui rappelait le 29 juillet 2020, l'urgence de «bâtir un Sénégal émergent à travers l'accélération de l'aménagement numérique du territoire national», a-t-il expliqué.

Ressources

Dans le détail, poursuit Amadou Manel Fall, le projet prône une nouvelle approche basée sur la co-construction où les participants mettent à disposition leurs ressources pour desservir au moins dix zones non ou mal couvertes en réseaux de télécommunications en se fondant sur le principe du partage/mutualisation des infrastructures. Afin d'inciter les opérateurs à s'installer dans ces zones où la rentabilité n'est pas très élevée, l'État du Sénégal a décidé de faire des exonérations fiscales jusqu'à 80% pour ceux qui décident de couvrir ces zones blanches, explique M. Fall. Avec plus de 235 communautés rurales non couvertes à travers le territoire, la mission s'annonce ardue. C'est ce que semble dire le directeur général de l'Artp. Selon Abdoul Ly, malgré les efforts du service universel, il reste beaucoup de chemin à parcourir notamment au regard de nos concitoyens qui n'ont pas accès à une couver-



Au premier plan, Amadou Manel Fall, coordonnateur du Fdsut à la cérémonie de lancement du P2au.

ture numérique et réseau. «Il y a urgence à agir. C'est pourquoi ce projet est très révolutionnaire. Même s'il n'est pas aisé, l'approche inclusive permet d'être très optimiste», a-t-il assuré. Pour Yoro Moussa Diallo, secrétaire général du ministère de l'Économie numérique et des télécommunications, dans sa volonté de promouvoir un développement inclusif, l'État du Sénégal accorde une importance capitale à l'équité territoriale. «Avec ce projet, les Sénégalais, où qu'ils puissent se trouver, auront droit au service des télécommunications», a-t-il assuré. Dans cette dynamique, le Fdsut pourra compter sur l'en-

gagement des opérateurs de télécommunications. Pour leur représentant, Mademba Diouf, «l'accès à ces zones constitue un objectif majeur pour les opérateurs, mais certaines contraintes le rendaient difficile. Ainsi, avance-t-il, les opérateurs vont jouer pleinement leur contribution pour aider à réduire la fracture numérique». D'après Aly Koto Ndiaye, président du comité de direction du Fdsut, les acteurs ont presque l'obligation de se regrouper. «Pour un numérique pour tous et pour tous les usages à l'horizon 2024, il nous faut mutualiser nos efforts», a-t-il plaidé.

Oumar FEDIOR

JOURNÉE DU PATRIMOINE

La Rts célèbre ses anciens

La Direction générale de la Radiodiffusion télévision sénégalaise (Rts) a rendu un hommage à ses anciens agents. C'était à l'occasion de la Journée du patrimoine célébrée hier.



Entre accolades chaleureuses, tapes amicales, ils ont plongé dans un passé riche en souvenirs. De Omar Seck, ancien présentateur du journal télévisé, à Fanta Fifi Kanté, animatrice de renom, en passant par le doyen Diadji Touré et beaucoup d'autres icônes de la radio ou de la télévision sénégalaise (Rts), ils ont refoulé le sol de l'entreprise qui a rythmé leur vie professionnelle.

«Cela doit être une première. Nous sommes en quelque sorte les pionniers. Le directeur général a eu la bonne idée de nous regrouper ici. Il y a des gens que je n'avais pas vus depuis plus d'une dizaine d'années. Nous sommes vraiment très heureux», a lâché, d'une voix empreinte d'émotion, Yves Jacques Sow, ancien présentateur vedette du Journal télévisé de 20 heures arrivé dans la boîte en 1976.

Tout de blanc vêtu, Majip Sène, parrain de cette cérémonie, jadis très éloquent, avait toutes les peines du monde à cacher son émotion. «En novembre 1962, alors qu'on recrutait des journalistes pour la couverture des Jeux de l'Amitié de 1963, je postule et réussis par la grâce de Dieu alors qu'on était plus de 1000 candidats, seuls 5 ont été retenus. C'était parti pour une carrière de près de 20 ans dans cette maison entre reportages, animation d'émission culturelle... Aujourd'hui, si la Rts, ma maison, ma famille décide de me rendre cet hommage, vous comprenez mon émotion», a témoigné l'auteur du livre «Les chevauchées du xalam» et non

moins ancien animateur d'une émission éponyme sur les ondes de Radio Sénégal pendant plus d'une vingtaine d'années.

Pour lui, cette reconnaissance est un message fort à tout travailleur. D'après le doyen, dans l'exercice de ses fonctions, le travailleur doit avoir à l'esprit la postérité. «L'empreinte que nous laissons quand nous faisons notre travail nous poursuit partout comme notre ombre. J'appelle les plus jeunes à respecter leur travail, à se battre corps et âmes. Le flambeau de la Rts doit être porté très haut», a-t-il conseillé.

Après avoir acheté 200 exemplaires du livre de Majip Sène, le Directeur général de la Rts n'a pas manqué de revenir sur les projets du groupe. Avec comme ligne de conduite la valorisation des archives, Racine Talla estime qu'il faut donner une âme au riche passé de la Rts. «Nous allons construire un musée de la Rts. L'artiste plasticien Kalidou Kassé participe au projet. Le Président de la République Macky Sall a accepté de moderniser les locaux de la Rts avec un bâtiment intelligent qui va d'ailleurs abriter ce musée», a annoncé M. Talla.

Celui-ci a ajouté : «Le triangle des arts va aussi être lancé pour rendre l'espace qui entoure la Rts agréable à visiter pour les étrangers ou les Sénégalais».

Selon Racine Talla, il faut que nous mesurions ce qu'est la Rts, «un symbole vivant». Car, a-t-il souligné, la mémoire n'a de valeur que lorsqu'elle s'associe à la transmission.

O. FEDIOR



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DES PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME

DIRECTION DES PECHE MARITIMES

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

NUMÉRO DU MARCHÉ : DRPCO N° 2020/MPEM / 05 /T_DPM_110

DENOMINATION DU MARCHÉ : REALISATION DES TRAVAUX DE DEVIATION D'UNE CONDUITE D'EAUX PLUVIALES (EP) QU QUAI DE PECHE DE MBOUR

NOMBRE D'OFFRES REÇUES : SIX (06) offres

1. DEBRO
2. ECOS SUARL
3. SENEGAL EQUIPE ET DE SERVICES SARL
4. COMPAGNIE GENERALE DES CONSTRUCTIONS
5. CECONA-TP
6. GROUPE AFRICAIN ABABACAR MBAYE

NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRE PROVISoire

- ECOS SUARL DIEUPPEUL 2 VILLA 2396 DAKAR SENEGAL

MONTANT DE L'OFFRE RETENUE PROVISoireMENT

- Cinquante millions soixante-quatorze mille neuf cent soixante-dix-neuf (50 074 979) francs CFA TTC

DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison des fournitures sont fixés comme suit :

QUINZE (15) JOURS à compter de la notification du contrat de marche immatriculé

La publication du présent avis est effectuée en application de l'Article 84 du Code des Marchés publics. Elle ouvre dans un premier temps le délai pour un recours gracieux auprès du Directeur de l'Administration Générale et de l'Équipement du Ministère des Pêches et de l'Économie maritime, en vertu de l'article 89 du Code des marchés publics, puis dans un deuxième temps, pour un recours auprès du Comité de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés publics, en vertu de l'article 90 dudit Code.

Diène FAYE
DIRECTEUR DES PECHE MARITIMES

► **Football** DOUBLE CONFRONTATION CONTRE LA GUINÉE BISSAU (11 ET 15 NOVEMBRE)

Retour des cadres, baptême du feu pour Name et Kanouté

Aliou Cissé a dévoilé hier sa liste de 25 joueurs pour les matches qualificatifs à la Can 2021 contre la Guinée-Bissau. Outre le retour des ténors comme Sadio Mané et Kalidou Koulibaly, le sélectionneur national a fait appel, pour la première fois, à Moustapha Name et Frank Kanouté.

L'équipe du Sénégal s'apprête à faire sa rentrée dans les éliminatoires de la Can 2021, avec la double confrontation contre la Guinée-Bissau pour les 3e et 4e journées. Leaders du groupe, les «Lions» affronteront les «Djurtus» le 11 novembre à Thiès, avant de se déplacer le 15, à Bissau. En perspective de ces deux rencontres, Aliou Cissé a divulgué, hier, sa liste et retenu 25 joueurs. Le sélectionneur national a fait appel à ses ténors absents lors de la dernière sortie de l'équipe contre le Maroc (1-3, 9 octobre). Il s'agit des portiers, Edouard Mendy et Alfred Gomis, de Sadio Mané, Kalidou Koulibaly et Keita Baldé. On

note aussi le retour de Moussa Wagué et Pape Alioune Ndiaye. Cette liste a un visage presque familier avec les précédents avec notamment la présence de Cheikhou Kouyaté, Idrissa Gana Guèye, Youssouf Sabaly et autres Salif Sané. Mais aussi celle de Habib Diallo et Opa Nguette. Aliou Cissé a confirmé Boulaye Dia (Reims), Pape Cheikh Diop (Dijon), Bingourou Kamara (Strasbourg) et Ousseynou Ba (Olympiacos) qu'il avait convoqués pour la première fois lors de la fenêtre Fifa du mois d'octobre. Ce qui n'est pas le cas pour Lamine Gassama. Le défenseur de Göztepe qui ne bénéficie pas de beaucoup de temps



Ariel Mendy

de jeu cette saison avec son club, n'a pas été retenu par Cissé. Et il n'est pas le seul. Clément Diop, Racine Coly, Sidy Sarr (blessé), Joseph Lopy, Mame Baba Thiam et Sada Thioub ont aussi été recalés.

Ariel, le «retour»

Cependant, deux joueurs font leur première apparition. Il s'agit du milieu de terrain Élimane Franck Kanouté (21 ans) qui évolue au Cercle Bruges (Belgique) et de Moustapha Name qui joue au Paris Fc. L'arrière gauche, Ariel Mendy, retrouve également la Tanière après y être invité il y a quelques années. «Ariel Mendy est un garçon qui connaît déjà la Tanière, vu que je l'y avais déjà invité ; donc j'ai envie de dire que c'est un retour», a dit Aliou Cissé pour justifier la convocation de l'ancien lensois qui évolue actuellement au Servette de Genève.

Cet ajustement de la liste répond, selon Cissé, du souci de renforcer l'équipe et d'y amener



Moustapha Name

du sang neuf. «On sait que l'objectif, c'est de se qualifier pour la Can, et une compétition comme la Can, ça se prépare aujourd'hui tout en continuant dans notre ligne directrice, mais en apportant aussi de la qualité, de la concurrence à l'équipe», a laissé entendre le coach, non sans rappeler que le match contre le Maroc servira au staff de peaufiner le groupe et de permettre à d'autres joueurs de faire leur entrée dans la Tanière. «La Covid-19 impose ses règles et l'équipe nationale n'y échappe pas. Sur le match contre le Maroc, notre effectif a beaucoup évolué du fait qu'il y avait beaucoup d'absences. Et comme j'ai l'habitude



Franck Kanouté

de le dire, l'équipe nationale n'est fermée à aucun joueur. Il n'y a que des critères de performance qui comptent», a relevé Aliou Cissé. Surtout que, précise-t-il, «après 9 journées disputées dans les championnats européens, on a, sur certains postes, des garçons qui ont du mal à trouver du temps de jeu conséquent pour revenir en équipe nationale».

Un mois après la désillusion (1-3) subie en amical contre le Maroc, il s'agira donc pour Aliou Cissé de vite tourner la page et de bien négocier ces deux rencontres pour faire un pas vers la qualification pour la prochaine Can.

Samba Oumar FALL

ALIOU CISSÉ, SÉLECTIONNEUR NATIONAL

«Tirer les enseignements de notre défaite contre le Maroc...»

Avec Aliou Cissé, les listes se suivent et se ressemblent. Ou presque. Hier, le sélectionneur national a convoqué 25 joueurs pour la double confrontation contre la Guinée-Bissau (11 et 15 novembre). Selon lui, les enseignements tirés du match contre le Maroc permettront à son équipe de commettre moins d'erreurs contre la Guinée-Bissau et de bien préparer le futur.

«Je préfère gagner avec la manière, mais à défaut de ne pouvoir gagner avec la manière, je crois que ce qui est important pour un compétiteur, c'est de gagner». C'est la conviction d'Aliou Cissé dont l'équipe affrontera, le 11 novembre, à Thiès, la Guinée-Bissau. Et aujourd'hui, la seule pression que l'on peut noter chez le sélectionneur, est celle «positive», «de bien faire», «de travailler». Mais aussi celle d'encourager ses joueurs et de faire des résultats. D'ailleurs, précise-t-il, «faire des résultats est le leitmotiv de tout entraîneur». Car, estime-t-il, «quand on ne fait pas de bons résultats, les choses ne se passent pas souvent comme on a envie, et on est sous pression».

Pour cette double confrontation contre les «Djurtus», la motivation est la chose la mieux partagée chez Aliou Cissé et son staff. «Je crois que gagner, ça nous permet de construire, ça nous donne de la confiance, de la confiance aux joueurs», indique Cissé. Selon lui, la défaite (1-3) contre le Maroc en amical n'a pas installé le doute dans ses rangs. Mieux, elle a permis au staff de «tirer des enseignements dans les possibilités que nous avons actuellement et celles que nous aurons dans le futur», selon Aliou Cissé. «Mon staff et moi œuvrons chaque jour pour améliorer les performances de l'équipe, des joueurs et de les aider à aller toujours de l'avant pour avoir une équipe encore plus compétitive». De même, précise-t-il, «ces enseignements nous permettront de faire moins d'erreurs contre la



Guinée-Bissau et de pouvoir bien préparer le futur».

Cette double confrontation contre la Guinée-Bissau, Aliou Cissé compte l'aborder de la même façon que les éliminatoires des Can 2017 et 2019, «avec beaucoup de sérénité et de concentration». Et pour le technicien, l'engouement et la ferveur notés autour de ce «derby» ne le surprend guère. C'est, selon lui, la preuve qu'aucun match n'est et ne sera facile pour l'équipe du Sénégal qui sera partout très attendue. «C'est notre quotidien ; il en sera ainsi tous les jours», précise-t-il. «Les enjeux de ce match, même si c'est un derby, sont aussi sportif et comptable», ajoute Cissé. Parce que, pense-t-il, le Sénégal (6 pts) est premier du groupe devant le Congo (3 pts), la Guinée-Bissau (3pts) et l'Esawatini (0 pt). «Il nous tient donc à cœur de le rester. Nous sommes conscients que ces deux matches sont très importants. Nous devons donc nous concentrer et avoir beaucoup de sérénité pour les gagner», a dit Aliou Cissé.

S. O. FALL

LISTE DES 25 JOUEURS

GARDIENS : Édouard Mendy, Alfred Gomis, Bingourou Kamara. DÉFENSEURS : Youssouf Sabaly, Saliou Ciss, Kalidou Koulibaly, Ousseynou Ba, Pape Abou Cissé, Salif Sané, Moussa Wagué, Ariel Mendy. MILIEUX : Krépin Diatta, Pape Cheikh Diop Guèye, Gana Guèye, Cheikhou Kouyaté, Moustapha Name, Franck Kanouté, Papa Alioune Ndiaye. ATTAQUANTS : Sadio Mané, Opa Nguette, Famara Diédhiou, Boulaye Dia, Habib Diallo, Keita Baldé, Ismaïla Sarr.

Deux novices à l'assaut de la Tanière

Pour la double confrontation contre la Guinée-Bissau, les surprises de la liste de Cissé s'appellent Élimane Moustapha Name et Franck Kanouté. Ces deux joueurs intègrent pour la première fois la Tanière. Leur présence dans le groupe n'est pas fortuite, surtout que le technicien cherche à renforcer son milieu de terrain. Joueur de Paris Fc, club qu'il a rejoint cette année, Moustapha Name (25 ans) s'est révélé lors du dernier tournoi Ufoa disputé avec l'équipe nationale locale en 2019, à Thiès. Milieu axial très complet, l'ancien joueur de l'As Douanes et de Pau (55 matches joués, 8 buts), capable de réaliser les tâches défensives comme offensives, a séduit Cissé. «C'est un joueur qu'on connaît, vu qu'il a gagné l'Ufoa l'année dernière avec l'équipe locale. Actuellement, c'est un milieu de terrain défensif qui évolue au Paris Fc, leader en Ligue 2 fran-

çaise. Il a grandement contribué à la progression de son club», a précisé le sélectionneur national. Selon le technicien, «il est normal de le voir à l'œuvre, de savoir ce dont il est capable de faire avec l'équipe nationale».

L'autre néo «Lion» n'est autre qu'Élimane Franck Kanouté (21 ans), l'actuel milieu de terrain défensif du Cercle de Bruges (Jupiler Pro League) où il s'est imposé comme un élément incontournable. L'ancien joueur de Pescara (Serie B italienne) n'a pas laissé Cissé indifférent. «C'est un garçon qu'on suit depuis un bon bout de temps. Il évolue au milieu de terrain aussi. En ce début de saison, il est intéressant avec son club», a-t-il dit. Pour Aliou Cissé, «c'est important de voir comment il est capable d'évoluer avec nous dans cette équipe nationale».

S. O. FALL

LIGUE AFRICAINE DES CHAMPIONS

Zamalek ou Raja, qui pour Al Ahly en finale ?

Sauf énième retournement de situation, on connaîtra ce mercredi l'adversaire d'Al Ahly du Caire, en finale de la Ligue africaine des champions de football, prévue le 27 novembre courant à Borg El Arab en Égypte. Ce sera à l'issue de la demi-finale retour Zamalek du Caire-Raja de Casablanca programmée ce soir à 19 h Gmt au stade international du Caire.

D'abord fixée au 24 octobre

puis repoussée une première fois pour cause de cas de Covid-19 dans les rangs des Marocains du Raja, cette manche retour calée au 1er novembre avait encore été décalée «pour raisons de sécurité» et «sur requête des autorités égyptiennes».

Cette fois, les conditions semblent a priori réunies pour la tenue du match. Les Égyptiens du Zamalek avaient fait un grand pas vers la finale en rem-

portant la demi-finale Aller à Casablanca (1-0) ; mais devront confirmer à domicile. Leurs adversaires marocains sont, eux, décidés à renverser la vapeur pour «venger» leurs ... voisins et ennemis du Wac éliminés – également en demi-finale par Al Ahly du Caire (2-0 et 3-1) et éviter du coup une finale 100% égyptienne entre les deux grands clubs du Caire.

B. Khalifa NDIAYE